

Les tiers-lieux de travail partagé en Bretagne : une tendance ou un nouveau mode de travail ?



© pexel



© frixaday



© pexel



SOMMAIRE

- Contexte
- Méthodologie
- Introduction

1. Etat des lieux des tiers-lieux en Bretagne en 2018

- 1.1 Pas de véritable définition, mais une diversité d'appellations
- 1.2 Cartographie
 - 1.2.1 Localisation des tiers-lieux par commune et type d'espace
 - 1.2.2 Localisation des tiers-lieux par commune et statut juridique
- 1.3 Typologie
 - 1.3.1 Des structures récentes
 - 1.3.2 Près de la moitié des structures sous statut privé
 - 1.3.3 Des formes différentes de structures selon le territoire
 - 1.3.4 Le profil type du tiers-lieu breton
- 1.4 Le mode de financement des projets
- 1.5 L'aménagement des locaux
- 1.6 Une offre de prestations hétérogène
- 1.7 Le profil de la clientèle de tiers-lieux en Bretagne
- 1.8 Les relations entre tiers-lieux
- 1.9 Synthèse

2. Les tiers-lieux dans le Morbihan

- 2.1 Chaque tiers-lieu a son histoire et ses critères d'implantation
 - 2.1.1 Les projets d'initiative associative et privée comprennent de nombreux points communs
 - 2.1.2 L'approche du projet tiers-lieu par les collectivités territoriales
 - 2.1.3 Des relations entre tiers-lieux principalement à la conception et au montage du projet
- 2.2 Du financement du projet à l'objectif d'un espace rentable
 - 2.2.1 Des financements de projets qui varient selon la nature juridique de la structure
 - 2.2.2 Une large fourchette tarifaire
 - 2.2.3 Des ressources et un retour sur investissement très hétérogène...
 - 2.2.4 ...selon les ressources mobilisées
 - 2.2.5 A défaut d'être maîtrisés, les risques sont globalement identifiés par les fondateurs
 - 2.2.6 Une rentabilité difficile à estimer
- 2.3 Une adaptation au potentiel de clientèle et une identification des compétences présentes sur le territoire
 - 2.3.1 Une multitude de profils et métiers
 - 2.3.2 Une opportunité pour les collectivités de découvrir des compétences sur leur territoire
- 2.4 L'animation du lieu : un regard différent selon le projet et la clientèle
- 2.5 Des freins, mais aussi des leviers de développement et des projets
 - 2.5.1 Les structures sont confrontées à des contraintes très diverses
 - 2.5.2 Les leviers de développement
 - 2.5.3 Les tiers-lieux sont des lieux où foisonnent les projets
- 2.6 Tiers-lieux et territoires : l'incidence sur la vie économique locale et la revitalisation du territoire
- 2.7 Travailler en tiers-lieu : le regard de la communauté collaborative et ses motivations
 - 2.7.1 Des motivations d'ordre pratique et budgétaire
 - 2.7.2 La recherche d'un mode de travail où confort et valeurs humaines sont présents
- 2.8 Les utilisateurs dans le Morbihan
 - 2.8.1 Le profil des usagers de tiers-lieux
 - 2.8.2 Mobilité et mode de fréquentation
 - 2.8.3 Les attentes des communautés d'usagers en termes d'environnement et d'aménagement

3. Des clés pour un développement de ces espaces

■ Conclusion

- Annexes : Annexe 1. Recommandations de la Mission coworking
- Annexe 2. Cartographie «localisation des tiers lieux par commune et type d'espace»
- Annexe 3. Cartographie «localisation des tiers lieux par commune et statut juridique»
- Annexe 4. Définitions
- Annexe 5. Liste des structures
- Annexe 6. Sources et biographie
- Annexe 7. Questionnaire « structure »
- Annexe 8. Questionnaire « utilisateur »

■ Contexte

Cette étude s'inscrit dans le programme d'étude 2018 de la DIRECCTE Bretagne.

Elle fait suite à une demande du pôle Economie, Entreprises, Emploi (*service « Développement des entreprises »*).

L'objectif est :

- De recenser et caractériser les espaces tiers lieux sur le territoire breton
- Définir la (les) typologie(s)
- Etablir une cartographie
- Analyser la place de ces espaces dans l'économie bretonne

■ Méthodologie

Détermination des contours de l'étude

Compte-tenu du nombre de types de structures relevant de l'appellation « tiers-lieux », la DIRECCTE Bretagne limite l'étude aux bureaux-minute, télé-centres, espaces de coworking et cantines numériques.

La 1^{ère} phase concerne les 4 départements bretons

L'objectif de la 1^{ère} phase est d'établir un état des lieux comprenant la typologie des tiers-lieux bretons, et le mode de financement des projets. Cette étude a aussi vocation à mettre en évidence le type d'interactions présentes dans ce secteur, de même que le type d'infrastructures, l'offre de prestations, l'emploi salarié, et le profil de clientèle.

En l'absence de base de données, le SESE a procédé à un recensement à partir d'articles de presse locale et spécialisée, et de recherches sur le web. Cette étape permet d'établir une cartographie des tiers-lieux en Bretagne.

Une enquête par courriel a été réalisée de mai à juin 2018 auprès des structures identifiées dans les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan. Les données relatives aux structures d'Ille-et-Vilaine ont fait l'objet d'un partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) qui mène parallèlement une étude sur les « Espaces de coworking et tiers-lieux de travail en Ille-et-Vilaine »⁽¹⁾.

Le taux de réponse à l'enquête menée dans le cadre de cette 1^{ère} phase est de 64% (soit 36 réponses sur 56 structures enquêtées). De son côté, l'AUDIAR a réalisé 25 entretiens sur 29 sollicités.

A partir des éléments recueillis, la présente étude a pour objet d'analyser la place de ces espaces dans l'économie bretonne.

La 2^{ème} phase étudie les tiers-lieux de travail partagé à l'échelle du département du Morbihan

Cette phase a pour finalité d'approfondir le fonctionnement de ces structures, identifier les freins ainsi que leurs leviers de développement.

Le choix de ce département est motivé par une présence de tiers-lieux à la fois en zones urbaines et en zones rurales, l'amplitude des surfaces, la présence de structures relevant du secteur privé et de statut public. Ce périmètre permet en outre d'analyser des structures implantées en zones de revitalisation rurale, et des structures installées sur le littoral.

A cette fin, le SESE a rencontré en septembre 10 tiers-lieux en entretiens face à face sur les 12 répondants à l'enquête régionale. Le taux de réponse ainsi obtenu est de 83%.

Une enquête sous la forme d'un questionnaire remis aux utilisateurs par les gestionnaires des structures permet de déterminer leur profil. L'échantillon final est de 24 usagers.

■ Introduction

L'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail et la création de nouveaux espaces de travail se multiplient, que ce soit dans les territoires ruraux, les villes moyennes ou les métropoles. Ray Oldenburg, sociologue urbain américain, introduit en 1989 la notion de "tiers-lieux", pour désigner des lieux entre le domicile et le lieu de travail qui agissent entre autres comme "une maison hors de la maison" et génèrent un sentiment d'appartenance. L'origine du coworking moderne remonterait à 1995 avec la création du C-Base à Berlin, le premier hackerspace. Le terme « coworking » apparaît pour la première fois en 1999 par Bernie de Koven, game designer américain. Ces nouveaux collectifs de travail, de partage, d'engagement sont également des lieux de vie et de rencontres professionnelles qui répondent à l'évolution des modes de vie et de travail.

Le « faire ensemble » est une évolution d'un idéal social pour un grand nombre de concitoyens. Cette évolution se traduit par la transformation du travail, l'émergence d'une « société apprenante », et la transition écologique⁽²⁾.

Ainsi, apparaît le développement d'un nouveau mode de travail. Favorisé par l'essor des usages numériques, il s'appuie notamment sur la demande croissante des salariés pour plus de flexibilité et d'autonomie dans le travail.

L'entreprise américaine WeWork est une illustration de l'ampleur du phénomène. Fondée en 2010 à New York, elle est aujourd'hui implantée dans près de 20 pays et compte au niveau mondial 4700 employés et plus de 250000 membres. A Paris, ce sont une dizaine d'espaces ouverts depuis 2016.

En France, l'émergence de ces espaces s'accélère. Le nombre de centres a été multiplié par 12 entre 2011 et 2017. En 2018, la Mission Coworking dénombre près de 1800 tiers-lieux sur le territoire national français⁽²⁾. Le nombre de créations de ces espaces s'amplifie également en Bretagne depuis 2013.

Ces nouveaux espaces de travail (espaces de coworking, télé-centres...) suscitent un intérêt grandissant mais posent de multiples questions en matière d'usages numériques, de transition écologique, de développement de l'attractivité économique et de soutien à l'innovation comme en témoigne la Mission nationale sur le coworking et les nouvelles formes de travail lancée le 5 février 2018 par Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires.

C'est dans ce contexte que la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (DIRECCTE) a réalisé cette étude.

Une première phase de recherche a permis d'identifier les tiers-lieux de travail partagé répartis sur les 4 départements bretons. L'objectif de la 1^{ère} partie vise à établir un état des lieux des structures existantes sur le territoire breton, et déterminer si ces formes originales d'organisation de travail correspondent à un nouveau mode de travail. La 2^{ème} partie approfondit le mode de fonctionnement de ces espaces, le(s) modèle(s) économique(s) qui s'organisent, le profil et les aspirations des usagers à l'échelle d'un département.

⁽¹⁾ Etude AUDIAR « Espaces de coworking et tiers-lieux de travail en Ille-et-Vilaine » (2018).

⁽²⁾ Rapport 2018 – « Mission coworking : faire ensemble pour vivre ensemble »

1. Etat des lieux des tiers-lieux en Bretagne en 2018

1.1 Pas de véritable définition, mais une diversité d'appellations

Les tiers-lieux de travail partagé se caractérisent par une diversité de configurations avec une structuration en espaces de coworking (co-travail), ateliers collaboratifs, fablabs,... Regroupant une diversité de métiers, ils permettent à des travailleurs nomades ou résidents (start-up, indépendants, freelances, entrepreneurs, télétravailleurs) de se retrouver dans un lieu convivial pour travailler et également partager des compétences, nouer des contacts, porter ensemble des projets.

Ce sont à la fois des lieux de convergences, de rencontres, de débats, d'apprentissage et création de valeur économique partagée et de services mutualisés.

L'implantation de ces espaces de travail permet de faciliter le télétravail, limitant ainsi les trajets pendulaires et la pollution.

La particularité du tiers-lieu est d'être un espace de travail à l'accès flexible, payable au mois, à la journée ou à l'heure avec un engagement limité (sans bail). Physiquement ouverts, ces espaces sont partagés par des groupes de travailleurs appartenant à des organisations différentes.

1.2 Cartographie

Méthode de recensement des structures :

Le recensement est effectué sur la période mars-avril 2018 à partir d'articles de presse locale et spécialisée, et enrichi de recherches sur le web.

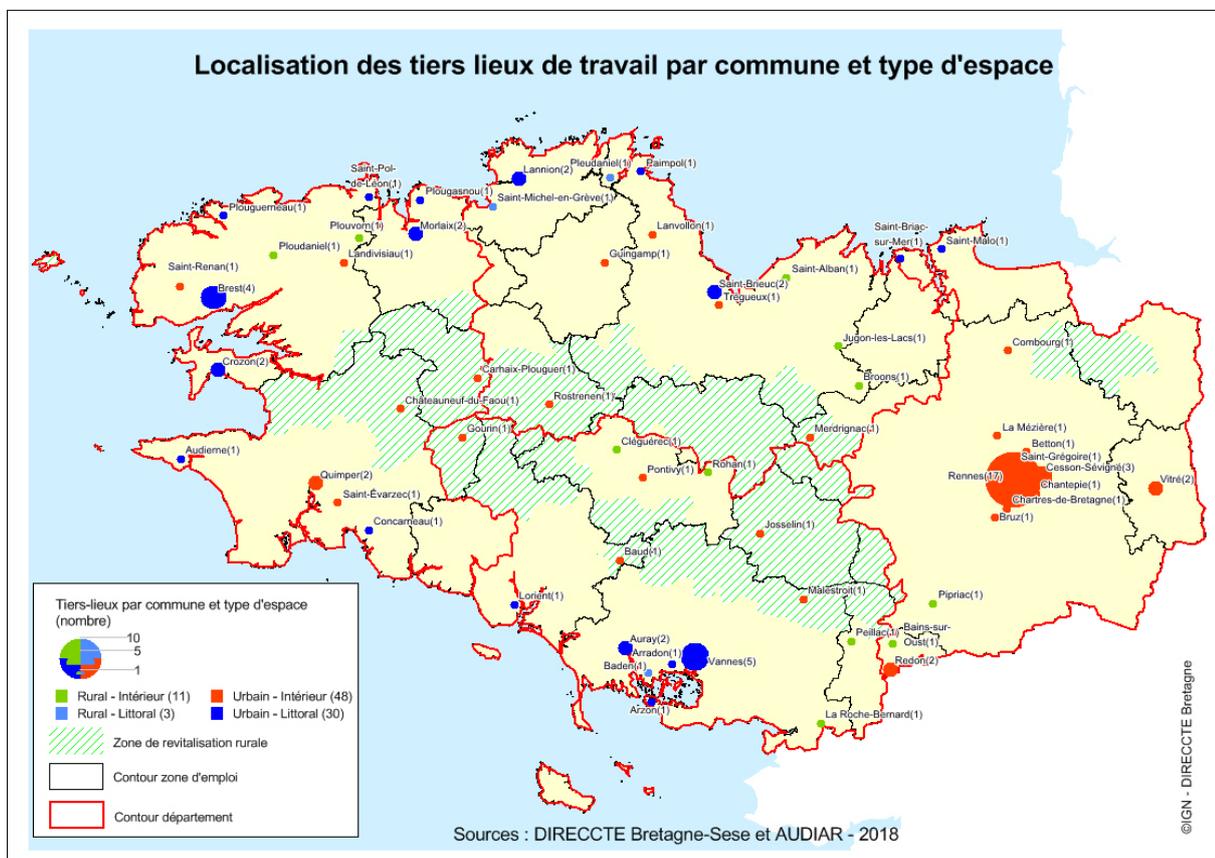
Les données relatives à l'Ille-et-Vilaine fournies par l'AUDIAR ont permis d'établir une cartographie des structures pour la région Bretagne.

92 structures sont recensées dont 15 en Côtes d'Armor, 22 dans le Finistère, 35 en Ille-et-Vilaine, et 19 dans le Morbihan. 36 structures (départements 22, 29, et 56) ont répondu à l'enquête menée par la DIRECCTE Bretagne entre mai et juin.

En juin 2018, le recensement de ces structures a permis d'identifier 92 espaces tiers-lieux en Bretagne (liste non exhaustive). L'étude se limite aux tiers-lieux avec une offre en bureaux-minute, télé-centres, espaces de coworking et cantines numériques (sont exclus les ateliers de fabrication (fablabs) et pépinières immobilières). Ce recensement a permis d'établir les cartographies qui suivent.

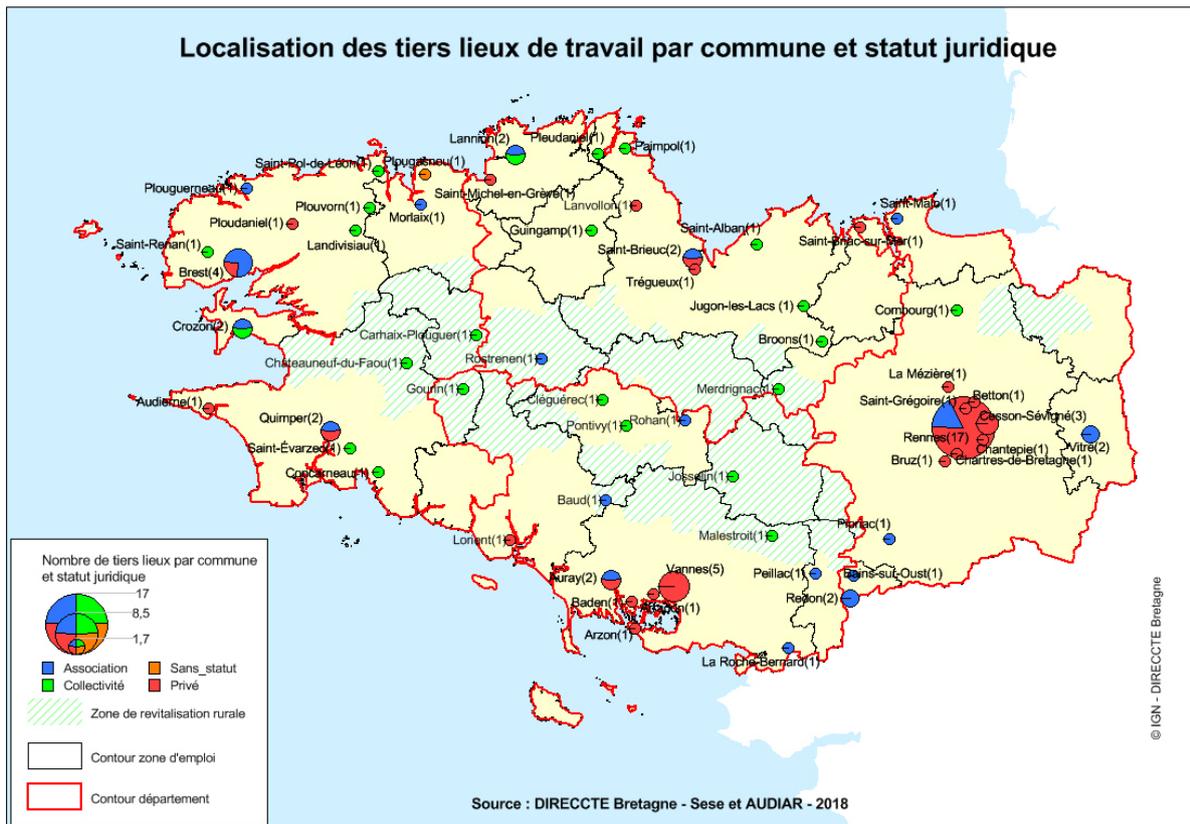
1.2.1 Localisation des tiers-lieux identifiés par commune et type d'espace

Les tiers-lieux bretons sont le plus souvent situés sur les contours de la Bretagne, à l'exception de l'Ille-et-Vilaine où les tiers-lieux se concentrent sur Rennes Métropole. Seuls 14 espaces sont situés en commune rurale tandis que 78 sont implantés en zone urbaine. 7 tiers-lieux sur les 92 identifiés se situent en zone de revitalisation rurale.



1.2.2 Localisation des tiers-lieux identifiés par commune et statut juridique

Sur 92 structures, 43 appartiennent au secteur privé et sont situées principalement dans le bassin rennais, la zone d'emploi de Vannes, et Lorient.



1.3 Typologie

1.3.1 Des structures récentes

Ces tiers-lieux sont pour la plupart des créations récentes, et pour l'essentiel postérieures à 2013.

34% des structures recensées en Bretagne se sont créées sur la période 2013-2015. Ce développement s'est accentué de 2016 à 2018 (52%).

Le phénomène est particulièrement notable en Ille-et-Vilaine avec 30 nouveaux espaces depuis 2013. Bien que ce mouvement soit moins prononcé dans les 3 autres départements, 45 espaces s'y sont implantés sur cette même période : 12 dans les Côtes d'Armor, 17 dans le Finistère, et 16 dans le Morbihan ⁽³⁾.

1.3.2 Près de la moitié des structures sous statut privé

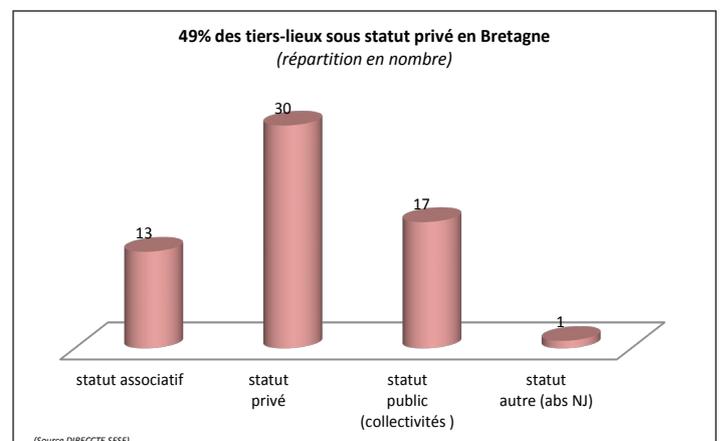
A l'échelle de la Bretagne, les structures bretonnes relèvent pour 49% du secteur privé. Toutefois, cette prédominance du privé s'observe plus particulièrement en Ille-et-Vilaine (19 structures) et dans le Morbihan (6 tiers-lieux).

Parmi les 36 espaces ayant participé à la 1^{ère} phase d'enquête, 31% relèvent du statut associatif, et 40% des collectivités territoriales dans les départements des Côtes d'Armor et Finistère.

Ils sont majoritairement sous statut privé en Ille-et-Vilaine (76% des 25 entretiens réalisés) ⁽⁴⁾ et dans le Morbihan (55%).

Si les structures sont à parts égales sous statut associatif ou relevant de collectivités dans les Côtes d'Armor, elles sont gérées pour 50% d'entre elles par les collectivités (communautés de communes, communes...) dans le Finistère.

Les tiers-lieux de travail identifiés en zone de revitalisation rurale sont le plus souvent créés à l'initiative des communes ou communautés de communes (soit 5 tiers-lieux sur les 8).



⁽³⁾ Recensement DIRECCTE (avril 2018) : dates de création connues pour 87 structures sur 92 recensées.

⁽⁴⁾ Etude Audiar « Espaces de coworking et tiers-lieux de travail en Ille-et-Vilaine » (2018)

1.3.3 Des formes différentes de structures selon le territoire

L'offre en Bretagne prend plusieurs formes : des structures exclusivement organisées en espaces de coworking ⁽⁵⁾, une offre de bureaux en cantine numérique ⁽⁶⁾, des télécentres ⁽⁷⁾. Des lieux d'activités mixtes sont également présents sur le territoire : activité de coworking adossée à une activité artisanale (Domaine de l'Etrillet en Ille-et-Vilaine), ou une recyclerie (L'Effet Papillon dans le Morbihan). Les structures proposent souvent plusieurs types d'offres : poste de travail, salles de réunion et une organisation événementielle.

Néanmoins, il est possible d'établir une typologie selon les départements

Les Côtes d'Armor se distinguent par des implantations de petits espaces de coworking, télé-centres et bureaux-minute ⁽⁸⁾.

Dans le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, ce sont principalement des espaces dits « espaces de coworking » et « cantines numériques », avec la particularité d'une forte densité dans le cœur de Rennes Métropole. 17 espaces sont recensés sur Rennes et 9 sur les communes limitrophes (Betton, Bruz, Cesson Sévigné, Chartres de Bretagne, Chantepie, La Mézière, St Grégoire).

Alors que 54% des structures ont une activité uniquement orientée coworking (type d'organisation très significative en Ille-et-Vilaine avec 18 structures sur les 25 rencontrées ⁽⁹⁾), d'autres y adossent une cantine numérique ou une activité annexe (télé-centre, recyclerie, atelier, ...).

7 cantines numériques sont recensées sur le territoire breton : une dans les Côtes d'Armor (Rostrenen), trois dans le Finistère (Brest et Quimper), deux en Ille-et-Vilaine (Rennes et St Malo), une dans le Morbihan (Baud).

85% des structures recensées en Bretagne sont implantées en zone urbaine ⁽¹⁰⁾, avec plus de 90% dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine. Le bassin rennais à lui seul concentre 26 structures.

⁽⁵⁾ Espace coworking : espace de travail partagé, collaboratif et en réseau destiné aux travailleurs nomades et aux entrepreneurs en quête d'un bureau occasionnel ou d'un lieu de rencontre.

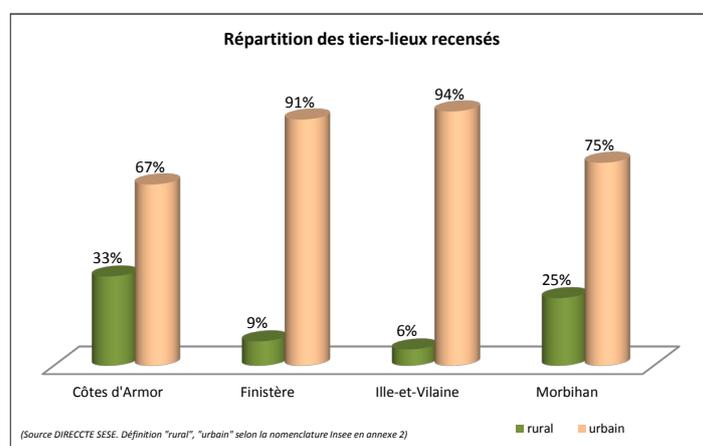
⁽⁶⁾ Cantine numérique : tiers-lieu dont une partie des locaux est dédiée au coworking et différents espaces sont conçus pour favoriser la collaboration autour d'idées ou de projets ; espace de travail, de collaboration, d'innovation.

⁽⁷⁾ Télécentre : ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés et gérés par un opérateur public ou privé, et mis à la disposition de télétravailleurs.

⁽⁸⁾ Bureau minute : bureau disponible pour des demandes ponctuelles (rendez-vous client, entretiens de recrutement...).

⁽⁹⁾ Etude Audiar « Espaces de coworking et tiers-lieux de travail en Ille-et-Vilaine » (2018)

⁽¹⁰⁾ Zone urbaine : définition INSEE, zonage 2014 Type UU 2010 (cf annexe 2 - Définitions)



1.3.4 Le profil type du tiers-lieu breton

Les tiers-lieux de travail partagé bretons sont le plus souvent des structures récentes dont un tiers se sont créées depuis moins de 3 ans. Près d'un tiers-lieu sur deux relève du secteur privé.

Dans plus de 3 structures sur 4, les fondateurs assurent eux-mêmes l'animation.

Sur les 3 départements étudiés par la DIRECCTE Bretagne ⁽¹¹⁾, 47% des répondants n'ont pas de salariés. Dans cette configuration et selon la nature juridique du site, le fonctionnement est assuré soit par les fondateurs eux-mêmes (souvent également coworkers), les adhérents du tiers-lieu, le personnel de la communauté de communes, ou encore avec l'aide des élus municipaux.

Lorsque le tiers-lieu emploie des salariés, c'est le plus souvent en contrat à durée indéterminée (CDI). 22% des structures comprennent 2 à 5 salariés, et 25% un seul salarié. Dans le cadre de son étude, l'AUDIAR ne dispose pas d'information sur ce sujet pour les structures d'Ille-et-Vilaine.

Les surfaces sont le plus souvent à dimension conviviale : la moitié occupe une superficie de 100 à 500 m². Le nombre de postes de travail excède rarement une cinquantaine de postes de travail. Seules 2 structures occupent une surface supérieure à 1 000 m² en zones d'emploi de Vannes et Lorient.

Le tiers-lieu prend généralement la forme d'une offre de bureaux, et plus de la moitié des structures sont organisées en coworking.

1.4 Le mode de financement des projets

Sur 36 retours à l'enquête menée par la DIRECCTE Bretagne, il apparaît plusieurs types de schémas de financements pour la création des tiers-lieux.

10 structures ont eu recours uniquement aux financements publics, 6 ont bénéficié de financements publics et privés. Une structure dont les locaux sont mis à disposition gracieusement par la commune n'a pas eu recours aux subventions.

11 tiers-lieux répartis sur les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan ont financé leur projet par des financements exclusivement privés dont une structure associative dont le financement a été assuré par ses membres.

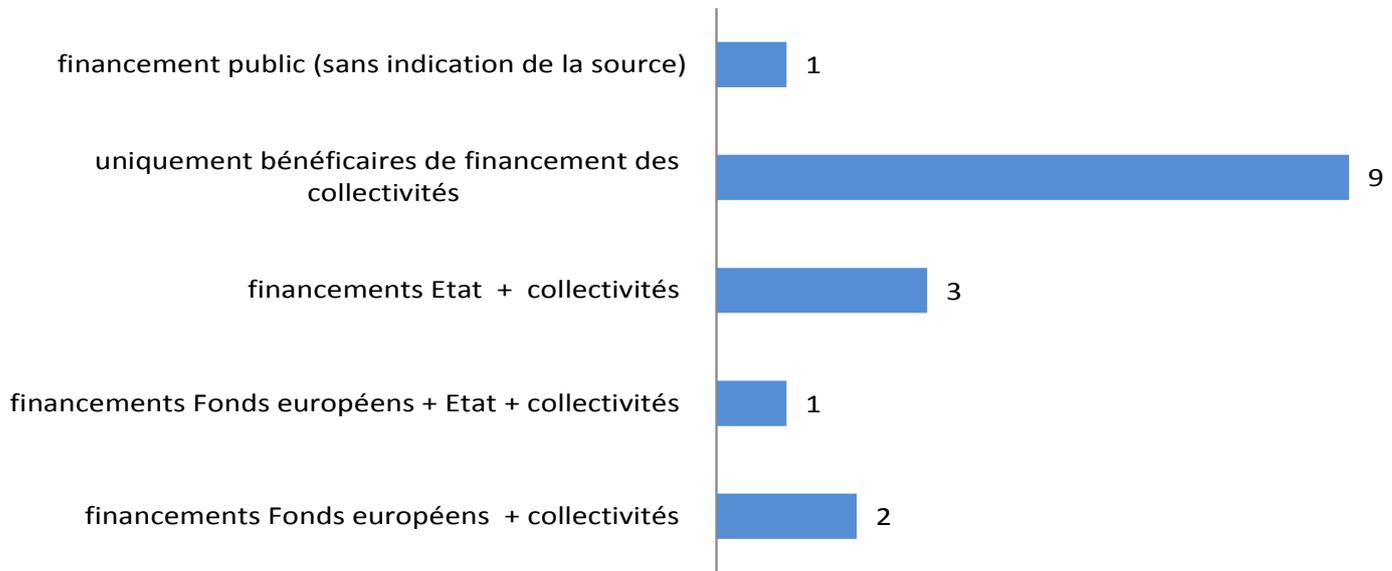
⁽¹¹⁾ Enquête DIRECCTE-Sese réalisée auprès des structures des Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan (juin 2018)

En Ille-et-Vilaine, les structures sont essentiellement privées. Sur les 25 structures ayant participé à l'étude menée par l'AUDIAR, 21 se sont créées sans le bénéfice de subventions et 4 en lien avec des collectivités (La Cambuzz, la French Tech Rennes-St Malo, EEER Combourg, Le Five). L'aide apportée par la collectivité peut être physique (mise à disposition de locaux) ou financière (apport de subventions).

Lorsque la structure recourt au subventionnement, ces sources de financements publics relèvent soit des fonds européens (FEDER ⁽¹²⁾), de financements de l'Etat (programme d'investissement d'avenir (PIA)/Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Ces financements sont parfois cumulés aux aides provenant des Collectivités territoriales (sous forme de subventions, prêt de locaux,...).

Les types de financements publics perçus par les structures des Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan

■ nombre de structures bénéficiaires



(Source DIRECCTE SESE : enquête auprès des gestionnaires des départements 22, 29 et 56. Ces données ne figurent pas dans le champ de l'étude menée en Ille-et-Vilaine par l'AUDIAR)

1.5 L'aménagement des locaux

Le réseau tiers-lieux en Bretagne est composé de surfaces de 12 à 1 400 m².

De tailles très variables, ces espaces dont les surfaces sont comprises entre 12 m² (Espace de coworking de Haute Cornouaille Finistère) et 1 400m² (La Colloc', Morbihan), offrent des capacités de 1 à 161 postes de travail. Le Morbihan comprend 2 structures de plus de 1 000 m² (Les Voilerieuses, La Colloc'). 8 structures comptent 50 postes de travail et plus sur les zones d'emploi de Brest (La Cantine, The Corner), de Morlaix (L'embarcadère), Quimper (Fluide coworking), Rennes (MeetingPoint, SmileCoworking, French Tech Rennes St Malo), Lorient (La Colloc').

Alors que les structures d'Ille-et-Vilaine comprennent toutes une partie en open-space et des salles de conférence et/ou de formation et 80% en bureaux fermés, les 3 autres départements bretons sont composés à 74% en bureaux fermés, 80% en open space, 54% en salles de conférence et/ou formation.

Les Côtes d'Armor se distinguent par une forte présence de télécentres.

1.6 Une offre de prestations hétérogène

En termes de connexion, 54% possèdent le haut débit et 97% un réseau wifi. 73% des tiers-lieux mettent à disposition de leurs utilisateurs une imprimante, mais plus rarement des lignes téléphoniques et des ordinateurs.

Ces espaces offrent une grande flexibilité en termes de facilité d'accès et d'amplitude horaire. Ainsi, 30 structures sont en accès libre 7 jours sur 7 dont 16 en Ille-et-Vilaine, 13 sont ouvertes du lundi au vendredi et 8 du lundi au samedi.

La majorité des espaces sont proches des réseaux de transports en commun ou des axes routiers.

Plusieurs formules de location s'offrent à l'utilisateur de tiers-lieu selon ses besoins (à l'heure, ½ journée, à la journée, au mois, à l'année) et sans le poids d'un bail éventuel et des taxes afférentes. Il existe cependant un engagement de l'utilisateur sous la forme de contrat ou de convention selon les structures et la formule de location retenue.

⁽¹²⁾ FEDER : fonds européen de développement régional

Certains tiers-lieux proposent un statut d'adhérent et un abonnement. Ce qui permet à l'utilisateur d'intégrer la communauté collaborative tout en bénéficiant de tarifs préférentiels pour la location et les activités événementielles. Par cette formule, la structure fidélise sa clientèle et assure la pérennité de la structure. Les fourchettes de tarifs de location sont de 2 à 26 € pour une heure (tarif médian à 9,50 €), 4 à 96 € la journée (tarif médian à 25 €), 40 à 100 € la semaine (tarif médian à 81 €). Les fourchettes tarifaires sont larges et dépendent du poids des charges de chaque structure.

68% des espaces contribuant à la réalisation de l'étude organisent des prestations événementielles (ateliers, formations, réunions d'information, ...) au profit de leurs utilisateurs, à l'attention des acteurs locaux, et parfois en direction de ces différents publics ⁽¹³⁾.

1.7 Le profil de la clientèle de tiers-lieu en Bretagne

Clients – usagers – utilisateurs :

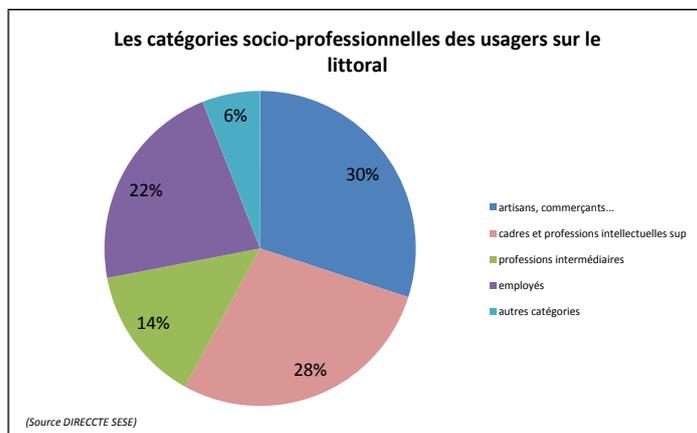
Le vocabulaire utilisé pour décrire la clientèle prend la forme de « clients », « usagers », ou d'« utilisateurs ».

L'enquête fait apparaître des structures qui semblent bien connaître les secteurs d'activité de leurs utilisateurs.

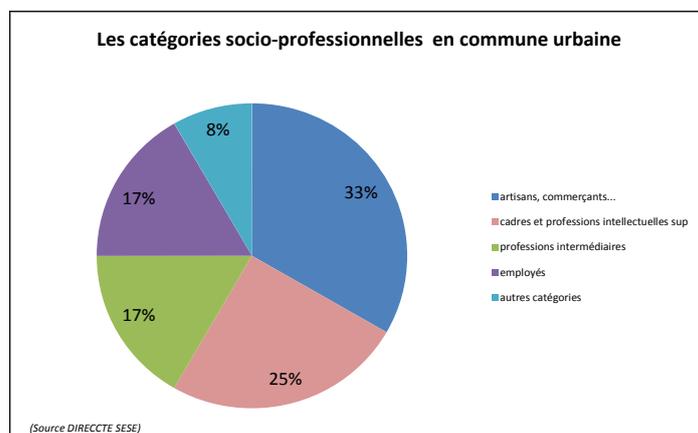
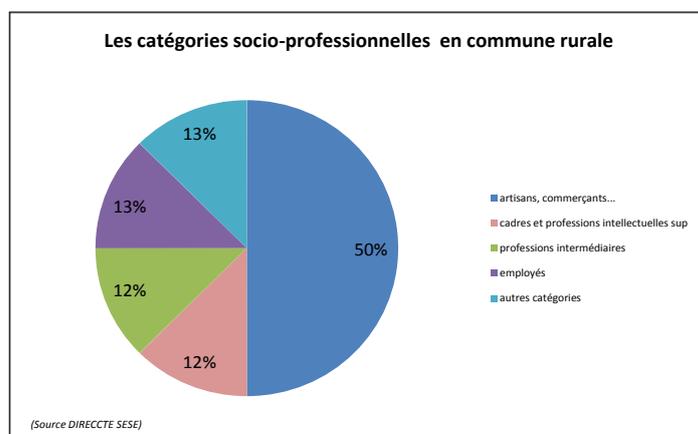
Il ressort de l'enquête 4 secteurs prédominants en Bretagne parmi les usagers : « le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » ; l'« information et communication » ; les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » ; les « autres activités de services ». Les tiers-lieux placés sur les communes littorales accueillent majoritairement des usagers des secteurs « information et communication » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques »

L'Ille-et-Vilaine se distingue par une forte présence du secteur « Développement web, informatique, numérique » illustrée par la dominante numérique de la French Tech Rennes St Malo. De même, le secteur « Construction, architecture, BTP, immobilier » est également bien présent ⁽¹⁴⁾.

En Bretagne, les utilisateurs appartiennent globalement à 4 types de catégories socio-professionnelles (CSP) : « artisans, commerçants, chefs d'entreprises », « cadres et professions intellectuelles supérieures », « professions intermédiaires », « employés ». La répartition des CSP varie selon le territoire observé. Cependant, l'enquête fait apparaître une clientèle plus diversifiée sur les communes du littoral ⁽¹⁵⁾.



En communes rurales, 50% des usagers appartiennent à la CSP « artisans, commerçants, chefs d'entreprises ». Les taux de « professions intermédiaires » et « autres catégories » sont plus élevés en zone de revitalisation rurale.



Toutes les tranches d'âge sont représentées, toutefois il s'agit d'une clientèle majoritairement entre 36 et 45 ans.

⁽¹³⁾ Enquête DIRECCTE réalisée auprès des structures des Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan

⁽¹⁴⁾ Etude AUDIAR « Espaces de coworking et tiers-lieux de travail en Ille-et-Vilaine » : « Tous types de métiers sont accueillis dans les espaces de coworking bretonnants... Il n'y a pas de volonté de spécialisation de la part des espaces bretonnants, mais la dominante numérique de la French Tech Rennes Saint-Malo joue un rôle d'attractivité sur ces profils. »

⁽¹⁵⁾ Article L.321-2 du code de l'environnement : « Une commune est considérée comme riveraine de la mer et des océans dès lors qu'une partie, même réduite, de son territoire jouxte le rivage de la mer ».

Selon le rapport de la Mission coworking (2018):

« Le phénomène est complexe et il est au moins autant subi que choisi. Il semble néanmoins évident que les **jeunes générations ne veulent plus du travail tel que leurs parents l'ont connu**. Avec leurs aspirations à un véritable équilibre de vie, leur besoin de sens et de projets professionnels stimulants, leur capacité à faire deux choses en même temps tout en restant connectés, les « digital natives » achèvent de faire voler en éclats un modèle souvent décrit à bout de souffle. Fini le modèle descendant, l'autorité sans légitimité, les batailles idéologiques, les chapelles et l'opacité des décisions prises par un petit cercle détenant les pouvoirs. Depuis son arrivée sur les écrans, le Web 2.0 s'est immiscé dans les mentalités et les comportements avec son modèle de plate-forme et sa philosophie égalitaire, collaborative, multicontributive, transversale, interactive. « Le malentendu entre les jeunes et l'entreprise est total » constate le sociologue Alain Mergier ⁽¹⁶⁾».

Par ailleurs, si les hommes sont plus représentés dans les Côtes d'Armor, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, les femmes sont plus nombreuses dans les structures morbihannaises (plus de 50%). La grande majorité des utilisateurs réside sur la commune du tiers-lieu ou une commune limitrophe. Néanmoins, ces structures accueillent également des coworkers des autres régions (Ile de France...) et des usagers étrangers (USA, Canada, Suède,...).

Quant aux entreprises, elles adhèrent timidement à ce mode de travail pour leurs salariés (télétravail, déplacements, hotline...). Peu de télétravailleurs ont recours à ce type d'espace de travail. Lorsqu'ils y recourent, c'est bien souvent le salarié qui prend à sa charge les frais afférents.

Il est difficile d'estimer le nombre d'usagers en raison d'une clientèle très protéiforme. Toutefois, 534 utilisateurs réguliers sont recensés au terme de l'enquête réalisée auprès des structures ⁽¹⁷⁾.

Le mode de fréquentation diffère d'un individu à l'autre, et une part d'usagers fréquente ce type d'espace occasionnellement. De plus, le territoire influe sur la clientèle du tiers-lieu.

1.8 Les relations entre tiers-lieux

Peu de structures adhèrent à un réseau. 17% des répondants sont adhérents à des réseaux tels qu'Armor télécentres, Techplaces ou Bureaux à partager.com(BAP).

72% des structures implantées sur les Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan entretiennent des relations avec les autres tiers-lieux. Ces relations se situent au niveau intercommunal, départemental, régional. 17% entretiennent des liens sur le territoire national voire également à l'international.

Le fonctionnement relationnel s'exerce différemment en Ille-et-Vilaine. Ainsi, un « Collectif Rennes coworking » s'est mis en place et fédère 12 structures.

⁽¹⁶⁾ « Le malentendu entre les jeunes et l'entreprise est total » : interview d'Alain Mergier / Foulon, sandrine in Liaisons sociales magazine, n°108 (Décembre 2009)

⁽¹⁷⁾ Enquête DIRECCTE réalisée auprès des structures des Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan. 36 questionnaires reçus sur 57 adressés.

1.9 Synthèse

Les tiers-lieux bretons dont près de la moitié des structures relèvent du privé, sont le plus souvent situés sur les contours de la Bretagne. Toutefois, l'Ille-et-Vilaine se distingue avec une concentration des espaces sur Rennes et sa couronne.

La répartition des espaces en Bretagne est semblable à celle du territoire national, avec des implantations majoritairement urbaines. Sur 92 espaces recensés, 78 sont implantés en zone urbaine.

Avec des surfaces très hétérogènes, ces tiers-lieux représentent plus de 700 postes de travail.

En règle générale, ces structures sont animées par leurs fondateurs. Lorsque ces structures emploient des salariés, c'est le plus souvent en contrat à durée indéterminée. Certains tiers-lieux ont recours au contrat à durée déterminée ou au contrat en alternance.



>>> *L'identification des tiers-lieux en région Bretagne a permis d'établir une cartographie et de mettre en évidence un certain nombre d'éléments relatifs à leur fonctionnement et aménagement. Au-delà de cet état des lieux, il convient d'analyser la place de ces espaces dans l'économie bretonne et l'impact de ces structures sur leur zone d'implantation.*

Pour cette phase, l'étude porte sur l'examen d'un département. Le choix du Morbihan est motivé par une forte présence de structures privées, des surfaces jusqu'à 1 400 m², la possibilité d'examiner à la fois des structures de zones urbaines et de zones rurales, et en zones de revitalisation du territoire.

2. Les tiers-lieux dans le Morbihan

En septembre 2018, 10 entretiens ont été réalisés auprès des 12 structures morbihannaises ayant répondu à l'enquête régionale de la 1^{ère} phase.

Parmi ces tiers-lieux, 3 structures relèvent des collectivités territoriales (commune, communauté de communes), 3 sont sous forme associative et 4 sous statut privé.

2.1 Chaque tiers-lieu a son histoire et ses critères d'implantation.

Cependant à l'origine se trouvent des personnes avec l'aspiration de travailler autrement (tiers-lieux associatifs et de secteur privé), ou des élus (communes, communautés de communes) qui redonnent vie à un local disponible avec la volonté de créer une dynamique sur leur territoire et sauvegarder l'emploi.

2.1.1 Les projets d'initiative associative et privée comprennent de nombreux points communs.

La plupart des fondateurs des structures ont expérimenté dans leur parcours professionnel le travail à domicile, la colocation de bureau ou le coworking en France ou à l'étranger. L'expérience de la solitude de l'entrepreneur, le besoin de sortir de l'isolement mais également le regard porté sur l'entrepreneur travaillant à domicile conduisent vers ces espaces de travail partagé.

Le tiers-lieu est le plus souvent créé par des colocataires de bureaux ou ateliers dont les locaux deviennent trop étroits, un groupe d'entrepreneurs aspirant à sortir de l'isolement du travail à domicile, des bénévoles porteurs de projets à vocation sociale.

Créateurs, intermittents, métiers du spectacle vivant, ou issus d'école de commerce, la volonté de mettre en œuvre un espace de travail dans un environnement agréable et convivial est commune à l'ensemble des fondateurs de ces structures. L'objectif est d'instaurer un lieu qui assure à la fois un lieu de travail pour les fondateurs, un emploi pour une partie, tout en optant pour un mode de travail éloigné du cadre traditionnel, dans un environnement serein et un cadre chaleureux.

Il en résulte que ceux-ci imaginent et conçoivent le lieu à l'image de leurs attentes, tout en profitant d'opportunités immobilières. Ce qui mène à des structures dans un cadre naturel sans être néanmoins éloignés des services et commerces de proximité ou en zone urbaine le projet visant la redynamisation d'une rue (La Colloc'), d'un quartier (Le Reuz) ou d'un cœur de bourg (Fauteuil à ressort).

Le plus souvent, les tiers-lieux réhabilitent des locaux. L'Argonaute s'est installé dans une ancienne gendarmerie, L'Effet Papillon dans une surface antérieurement magasin de meubles, ...

Polidesk et Espace Coworking ont porté leur intérêt sur un type de construction où architecture, vue sur la nature, luminosité, autonomie calorifique, ...soient réunis. Le Reuz a fait un choix de qualité des matériaux utilisés tant pour l'isolation que l'aménagement intérieur (bois et dérivés, chanvre, couleurs utilisées...). Fauteuil à ressort, Effet Papillon donnent une seconde vie aux meubles, objets et matériaux s'inscrivant dans une démarche environnementale.

Derrière chaque projet se profile des personnes qui aspirent à construire un lieu où l'utilisateur (ou coworker) trouvera l'ambiance qui lui convient, un lieu de travail mais aussi un lieu de vie où il se sent bien, un lieu qui lui ressemble et où le partage de compétences, de conseils et la collaboration soient présents.

Les projets font l'objet d'une forte réflexion et prennent plusieurs mois avant de voir le jour. Le montage du projet implique des contacts avec la collectivité (commune, communauté de communes...). Les structures s'assurent en amont d'une demande sur le territoire. Pour ce faire, elles réalisent une étude de marché, une étude de faisabilité, ou un budget prévisionnel.

La recherche du statut le plus adapté au projet demande à la fois du temps et l'identification des interlocuteurs compétents. Où s'adresser ? Le choix de tel statut engendre quel type d'aides ou subventions, quel type de fonctionnement, quelle rentabilité ? Quel modèle économique cibler ?

En amont du projet, les fondateurs s'inspirent des modèles existants (Le Lavoir, Darwin, La Cordée...) et s'en rapprochent pour une prise de conseils, la visite des structures, la découverte d'un écosystème. Cette étape facilite l'analyse des statuts existants. Elles recourent également au conseil et à l'accompagnement.

L'Argonaute (Auray) a construit son projet avec l'association d'accompagnement d'entrepreneuriat féminin « Entreprendre au féminin ».

Pour mener à bien ce projet, L'Effet Papillon (Baud) s'est entouré de plusieurs associations dont l'association Défis pour l'équipement informatique, la ligne de l'enseignement pour un support juridique et technique et Adeliss Les Biscottes dans plusieurs projets sociaux et événementiels.

Les fondateurs de tiers-lieu de travail partagé ont une bonne connaissance du territoire et une volonté de faire vivre et développer l'activité sur « ce territoire ».

La complexité administrative, et le manque de lisibilité des interlocuteurs institutionnels et des différentes aides publiques sont souvent évoqués.

Le montage du projet est facilité lorsque la collectivité territoriale est sensible à ce type de structure (indication ou mise à disposition de locaux adaptés aux projets, contribution à la mise en visibilité du tiers-lieu sur le territoire, subventions...). Toutefois si la collectivité est souvent facilitatrice dans la réalisation du projet, il arrive fréquemment que le porteur de projet soit confronté à des difficultés de compréhension sur son initiative et l'utilité de son projet qui peut avoir une dimension sociale et solidaire.

Parfois, les conseils reçus ne sont pas en adéquation avec le projet porté.

Il ressort de ces entretiens un investissement très fort dans toutes les étapes de la démarche. Les aménagements sont pensés et réalisés par les porteurs du projet, souvent avec l'aide de voisins, amis, mais aussi futurs usagers. Une part importante est consacrée à la communication y compris en amont de l'ouverture. C'est le cas, par exemple de « Le Reuz » à Vannes, dont la communication a été mise en place dès les débuts du projet via les réseaux sociaux. La clientèle potentielle et les futurs usagers participent ainsi à l'état d'avancement des travaux. Ce qui facilite la constitution de la clientèle à l'ouverture.

Les modèles d'implantation dépendent d'un choix de vie professionnelle et personnelle et du budget disponible pour la réalisation du projet.

Chaque tiers-lieu a son histoire, et le nom attribué à l'espace ne doit rien au hasard. Il reflète l'ambiance de la structure et le sens de son projet.

2.1.2 L'approche du projet tiers-lieu par les collectivités territoriales a pour objectif de redynamiser et conserver l'emploi et les compétences sur le territoire. Différents projets se côtoient.

Face à la disparition de locaux commerciaux dans les centres bourgs, les collectivités réhabilitent des locaux disponibles tout en expérimentant un nouveau concept. Des structures inoccupées sont ainsi transformées en espaces tiers-lieu de travail partagé (location de bureaux, salle de réunion, équipement en visio-conférences).

Selon les communes, l'investissement va du rafraîchissement des peintures au rachat d'un local commercial avec de gros travaux à entreprendre, auquel s'ajoute l'aménagement de la structure (Télécentre de Cléguerec, Télécentre du Roi Morvan).

Lorsque la collectivité ne crée pas elle-même le tiers-lieu, elle accompagne le plus souvent les porteurs de projet. La mesure de l'accompagnement est variable selon l'intérêt porté à ce type de démarche. L'accompagnement peut être sous forme de subventions, par l'octroi d'un local à titre gracieux au démarrage (L'Argonaute à Auray). L'aide peut aussi consister en l'orientation vers un site correspondant au projet. Les communes participent à rendre visible ces structures auprès des populations via leurs publications locales.

2.1.3 Des relations entre tiers-lieux principalement à la conception et au montage du projet

Les besoins en conseils et information en amont des projets sont très souvent soulignés lors des entretiens. Lors de cette phase, collectivités territoriales, structures privées ou associatives ont une démarche différente. Les collectivités sont engagées dans une réflexion commune à l'échelle du pays avec des relations axées sur l'interconnaissance du territoire.

Si les structures privées et associatives attachent également une importance à participer à la promotion du territoire, la réflexion porte d'abord sur le développement d'une structure réunissant une communauté d'usagers en fonction d'opportunités immobilières. Pour construire leurs projets, ils se rapprochent et s'inspirent de structures telles que Darwin à Bordeaux, Ici Montreuil, La Colloc' à Lorient... Les fondateurs se rapprochent de structures au fonctionnement proche de leur propre projet. Ces relations sont favorisées par des spécificités et modes de fonctionnement similaires qui facilitent l'échange, la mutualisation de conseils et le partage d'expériences.

Par ailleurs les structures contribuent aux bonnes relations en orientant leurs usagers vers des structures à fonctionnement analogue pour des besoins en poste de travail dans le cadre de déplacements professionnels.

2.2 Du financement du projet à l'objectif d'un espace rentable

2.2.1 Des financements de projets qui varient selon la nature juridique de la structure

Le modèle de financement du tiers-lieu en secteur privé est proche de la création d'entreprise traditionnelle avec un budget constitué par un apport personnel, des prêts bancaires ou un appel au crowdfunding et au prêt familial.

En associations, le budget se constitue via des dons privés, la constitution d'un capital alimenté par les bénévoles. Le recours au prêt bancaire est rare. Celles-ci font plus souvent appel aux aides publiques de l'Etat, fonds européens et subventions des collectivités territoriales.

Quant aux projets réalisés par les communes et communautés de communes, l'acquisition de locaux ainsi que rénovation et aménagement relèvent des finances publiques.

20% des structures rencontrées sont accompagnées au montage du projet par des associations telles que « Entreprendre au féminin » (accompagnement sur la démarche de projet), « Bretagne Active » (association qui se porte caution pour le prêt bancaire).

Si les structures indiquent aisément les types de financements, elles restent cependant discrètes sur leurs montants.

2.2.2 Une large fourchette tarifaire

Pour un même type de poste de travail (bureau ouvert ou fermé, open-space), la fourchette de tarification est large.

Aménagements et prestations proposés participent au calcul de la tarification tout en tenant compte de l'intégration de l'ensemble des charges afférentes au local (loyers, remboursement des prêts bancaires, charges de fonctionnement...). Les structures sont attentives aux tarifs pratiqués sur le territoire et fixent des tarifs qui soient « psychologiquement acceptables ». Plusieurs formules sont proposées à l'utilisateur : statut « nomade » ou « résident ». L'adhésion annuelle peut être obligatoire (Fauteuil à ressort), ou facultative (La Colloc').

Adhérer à la structure permet de créer une communauté soudée dont les valeurs collectives sont inscrites soit dans la charte du tiers-lieu, soit dans le contrat.

Statut de résident et abonnements permettent d'assurer la fidélisation de la clientèle et la pérennité du lieu.

Les tarifs de location sont fonction du choix de poste de travail. Les bureaux fermés qui répondent à un besoin de confidentialité (sièges d'entreprise, réception de clientèle, entretien de recrutement, ...) ont un tarif de location plus élevé qu'un poste de travail en bureau ouvert ou en open space. Ces bureaux sont le plus souvent loués par des entrepreneurs, des créateurs, ou professionnels de santé. Dans le Morbihan, un poste de travail nomade en bureau ouvert se situe entre 2,40€ et 10€ l'heure (tarif médian : 7 €), et de 65€ à 216 € la location mensuelle (tarif médian : 162 €). Le plus souvent, les utilisateurs réservent leur poste de travail au mois.

Les tarifs pratiqués en location de salles (réunions, formation) sont fonction de leur capacité, de la durée de location mais également de leur équipement. Le prix oscille entre 12€ et 16€ pour une heure, et 25 à 115€ pour une journée. Pour 2 des structures rencontrées, la salle de réunion peut être occupée à titre gratuit (adhérents ou locataires).

Au loyer utilisateur peuvent également s'ajouter des coûts de domiciliation d'entreprise ou de gestion du courrier. Par ce type de location, l'utilisateur s'exonère de taxes afférentes à la location d'un local professionnel (taxe d'habitation, taxe foncière).

Des participations événementielles sont organisées dans près de 60% des structures. Ces événements prennent la forme d'ateliers, de formations, ou de réunions d'information selon des thématiques diverses (numérique, jardinage, etc...). Ils sont le plus souvent payants et en sus du tarif de location.

Des moments conviviaux tels que « before work » ou « after work » contribuent aux échanges entre usagers, coworkers, gestionnaires. Les frais engendrés sont pris en charge par les structures.

2.2.3 Des ressources et un retour sur investissement très hétérogènes...

Les fonds de roulement sont communs à l'ensemble des structures et constitués principalement par les adhésions, les loyers des usagers, et l'organisation d'évènementiel.

Les charges pèsent sur le budget en raison de gros postes de dépenses : dépenses liées aux locaux, dépenses de fonctionnement, dépenses de personnel.

Les dépenses liées aux locaux se composent d'une part des dépenses liées à l'ampleur des travaux de réfection, aux loyers (4 structures) et remboursement de prêt immobilier (2 structures). Les loyers annuels varient entre 3 300€ et 100 000€. En dépenses de fonctionnement, ce sont les postes « électricité » et « chauffage » qui pèsent le plus sur le budget.

Quant aux dépenses de personnel, elles peuvent être jusqu'à hauteur de 60% du budget.

Le retour sur investissement est très hétérogène.

L'équilibre du budget est lié au taux de remplissage des tiers-lieux, à la fréquentation des activités évènementielles, ou les recettes générées par des activités annexes (recyclerie,...).

3 structures enquêtées sont déficitaires. Situées sur des territoires présentant des fragilités socio-économiques dues à une activité peu diversifiée et fortement impactée par la crise agricole, ou implantées en périphérie de cœur de villes, elles pâtissent de l'absence de clients ou d'un faible taux de fréquentation.

70% des tiers-lieux rencontrés disent avoir un budget en équilibre mais considèrent cet équilibre comme fragile. Cet équilibre est conditionné par un système de fonctionnement où l'animation est assurée par le fondateur du lieu, ou le groupe d'entrepreneurs à l'initiative du projet.

2.2.4 ...selon les ressources mobilisées.

Chaque structure dispose de ressources propres : de nature financière, productive ou humaine.

La mise à disposition d'un local à titre gratuit ou un faible loyer, ou une absence de loyer en contre-partie de travaux par les porteurs de projets, ont permis d'obtenir rapidement un budget à l'équilibre pour 2 structures (Auray, Peillac). Des propriétaires de locaux accordent leur confiance aux initiateurs des projets et contribuent par la prise en charge des travaux de gros œuvre (Lorient, Vannes).

Certains investissent leurs économies dans le projet en phase avec leur choix de vie : travailler autrement avec une meilleure qualité de vie.

En Centre-Bretagne, les initiateurs du projet s'investissent sur un double projet : un projet environnemental (recyclerie), un projet social et un concept (le coworking)

En secteur associatif et privé, les fondateurs font preuve d'un fort investissement de la conception du projet à sa réalisation mais aussi en termes de gestion et d'animation du tiers-lieu. Bien souvent, le tiers-lieu est le fruit de l'investissement des conjoints, amis, voisins.

Entre autofinancement, subventions publiques, prêts de locaux ou tout privé, il n'existe pas de modèle économique standard.

2.2.5 A défaut d'être maîtrisés, les risques sont globalement identifiés par les fondateurs.

Selon les gestionnaires des structures enquêtées, les principaux risques perçus sont de 3 ordres : les risques d'ordre financier, ceux liés à la concurrence, et les risques liés au bâtiment.

Le risque principal est lié au schéma économique de la structure. Sur un schéma actuellement fragile mais équilibré, une perspective de changement de structure à loyer supérieur représente pour certains un risque pour le budget et un nouvel équilibre à trouver.

Certains postes de dépenses tels que les postes énergétiques (électricité, chauffage) et les taxes (habitation et foncières) pèsent lourdement sur les budgets. Tributaires de l'évolution des charges, les structures craignent des évolutions tarifaires importantes sur ces postes qui auraient pour conséquence directe une augmentation des tarifs de location et une potentielle influence sur le taux de fréquentation.

Les tiers-lieux sont aussi tributaires du taux de remplissage de la communauté d'usagers, notamment ceux qui ont opté pour un achat immobilier. La rentabilité doit être assurée pour effectuer le remboursement de prêts bancaires, et la prévision de futurs travaux. Leur prise de risque est également liée à l'évolution de la conjoncture immobilière (17% des structures).

Par ailleurs, le risque lié à la concurrence est fréquemment évoqué. La fragilisation pourrait être induite par l'implantation d'un concurrent avec copie du système de fonctionnement, une offre de prestations supérieures ou un cadre plus agréable.

Selon les fondateurs, la solution pourrait passer par une concurrence « collaborative », une ouverture à la discussion, et une différence marquée par la spécificité afin de fonctionner en complémentarité.

Les risques liés aux locaux relèvent de risques accidentels.

Parmi ces risques sont identifiés l'incendie et le dégât des eaux, des risques susceptibles de mettre en péril l'activité en générant une inactivité temporaire.

Enfin, les structures bénéficiaires de locaux mis à disposition gratuitement par la commune sont dépendantes de la sensibilité des élus au concept et à son utilité. La reconduction du bail ou la recherche d'un nouveau local dépend du soutien des décideurs.

2.2.6 Une rentabilité difficile à estimer

80% des structures enquêtées sont créées depuis 2016, il est donc prématuré d'évaluer leur rentabilité. De plus, les gestionnaires communiquent peu sur ces sujets.

Certaines structures ont un fort développement et un taux de remplissage qui avoisine les 90%. Le mode de communication lié au projet, et l'animation par les fondateurs sont déterminants pour comprendre le développement du tiers-lieu.

60% des tiers-lieux rencontrés indiquent avoir une gestion en équilibre, mais cet équilibre est fragile.

Il demeure que les fondateurs ont une gestion prudente. Il est difficile de sortir un salaire. 30% se versent progressivement une rémunération allant d'un ½ SMIC à un SMIC. Une seule structure comprend des salariés. Tous tiers-lieux confondus, 30% des espaces avaient des postes de travail réservés avant leur ouverture.

2.3 Une adaptation au potentiel de clientèle et une identification des compétences présentes sur le territoire

2.3.1 Une multitude de profils et métiers

En Centre Bretagne, plusieurs initiatives de communes et communautés de communes sont menées avec des retours d'expérience divers.

Pour l'une d'entre elles, faute de clientèle, l'orientation initiale vers un public « télétravailleurs » a évolué vers la location à des entreprises en besoin de bureaux, des entreprises porteuses de projets avec accompagnement de partenaires et animation sur le territoire. L'offre s'est également ouverte aux porteurs de projets économiques et associations qui facilitent les relations et le maintien d'activité d'entreprises. Grâce à une salle adaptée et équipée en visioconférence, le lieu devient un lieu d'échange et d'approche du monde économique, un lieu qui permet de capter les projets.

En cœur de bourg, une initiative communale s'est révélée positive avec un taux de remplissage à 100%.

Les espaces de coworking du Morbihan n'ont pas de domaine d'activité particulier. Une diversité de métiers est représentée. Cependant les gestionnaires veillent à accueillir des métiers sans nuisance sonore.

2.3.2 Une opportunité pour les collectivités de découvrir des compétences sur leur territoire

Les échanges avec les acteurs locaux prennent un sens. Les collectivités découvrent des compétences sur leur territoire auxquelles elles peuvent faire appel. Selon la sensibilité des élus locaux au concept, les relations prennent la dimension du « Travailler ensemble » ou se limitent à des échanges de service.

Cela se traduit par l'intervention d'élus pour faciliter l'accès au filaire, l'organisation d'évènementiel en commun, la mise en visibilité du tiers-lieu auprès de la population locale, l'association d'entrepreneurs dans les projets de l'agglomération, de la commune (Cléguerec, Vannes, Lorient, Peillac...).

Les relations entre tiers-lieux et collectivités territoriales sont enrichissantes pour les uns et les autres.

2.4 L'animation du lieu : un regard différent selon le projet et la clientèle

« L'animation et la gestion d'un espace tiers-lieu est un métier. Cela consiste à animer les communautés de travail et remettre l'homme au cœur de l'espace. » (La Colloc')

L'animation comprend plusieurs fonctions et repose sur une ou plusieurs personnes selon la taille mais aussi le mode d'organisation du tiers-lieu.

Animer la structure c'est pourvoir à l'accueil des visiteurs et des membres, veiller au bon fonctionnement des équipements et assurer la logistique, mettre en relation les personnes et faciliter les échanges tant entre membres qu'avec l'extérieur. Cela comprend également toute l'organisation évènementielle. Fréquemment, la gestion administrative (courriers, assurance, contrats,...) s'ajoute aux fonctions de l'animateur.

L'animation permet de faire la différence avec le simple immobilier d'entreprise en créant du lien et du réseau entre les travailleurs et avec l'extérieur. Par ailleurs, la mise en œuvre d'activités évènementielles est importante car elle répond à une demande des usagers sur des thématiques professionnelles mais aussi en lien avec le bien-être, les loisirs, etc...

Plusieurs types d'animation se côtoient sur le département selon la philosophie du lieu et la communauté qui le compose. Au Fauteuil à Ressort et Effet Papillon (structures associatives) la gestion est collaborative ; le collectif a toute son importance avec des décisions qui relèvent du groupe.

Le plus souvent l'animation est l'affaire des fondateurs eux-mêmes. A L'Argonaute d'Auray ou au Reuz à Vannes, Polidesk à Arradon, l'animation est assurée par les fondatrices. A La Colloc' à Lorient se sont 120 travailleurs qui franchissent quotidiennement le seuil du tiers-lieu. Cette dimension a impliqué le recrutement de 2 salariés.

L'animateur apporte aux usagers de tiers-lieu un grand confort de fonctionnement au quotidien. Il crée une proximité organisationnelle qui facilite les collaborations externes : lorsqu'un membre a besoin de compétences, il actionne son réseau de connaissances.

Animer le lieu demande énergie, compétences et disponibilité. Lorsque l'animation repose sur une seule personne, ou les mêmes bénévoles, le risque d'usure peut à terme s'instaurer.

L'activité évènementielle demande à la fois des moyens financiers et humains. En conséquence, elle est variable d'un espace à l'autre. Il n'y a pas à proprement parler de modèles.

Toutefois, 3 types d'animation évènementielle se dégagent : une animation orientée « heureux au travail » qui comprend à la fois des activités à visée professionnelle et des activités « pour se sentir bien dans son corps et dans sa tête », une animation orientée sur l'apport pour le territoire et ses compétences, une animation axée sur des conditions de travail dans un cadre chaleureux avec des temps de convivialité.

La Colloc' (Lorient), L'Argonaute (Auray), Le Reuz (Vannes) se mobilisent fortement sur l'apport de compétences professionnelles complémentaires aux membres (bureautique, numérique, pitch,...), des activités en lien avec le bien-être et la santé (gestion du stress, sophrologie, yoga, 1ers secours), mais aussi des activités liées aux loisirs (permaculture, chorale, théâtre,...).

La mise en œuvre de before-work, after-work, sont importants dans le concept. Si le before-work permet de présenter les nouveaux membres, de partager et se faire un réseau, l'after-work est un moment de convivialité aux fins de lâcher-prise.

Les activités évènementielles sont organisées pour les usagers, et sont aussi parfois ouvertes aux acteurs locaux. Des partenariats évènementiels se font avec la commune ou l'agglomération.

Certains tiers-lieux n'ont pas d'animateur identifié comme tel. Les animations sont organisées par les bénévoles et ouvertes aux non membres. C'est l'exemple du Fauteuil à Ressort avec son évènement « Vin du mois » dans le relais bar.

2.5 Des freins, mais aussi des leviers de développement et des projets

2.5.1 Les structures sont confrontées à des contraintes très diverses.

Les freins peuvent être liés aux territoires, ou à la structure elle-même.

Conserver les entreprises et les habitants tout en attirant de nouvelles compétences s'avère difficile selon le territoire. Un sentiment de délaissement des zones rurales est parfois ressenti. En Centre Bretagne, des territoires subissent parallèlement les effets de zones en difficultés de desserte numérique, mais aussi l'absence de desserte de transports, ou encore l'éloignement du réseau TGV (Pontivy).

A l'échelle du Pays de Pontivy par exemple, une réflexion des acteurs est menée sur les moyens à mettre en œuvre pour inciter les jeunes à vivre et travailler sur le territoire.

Des communautés de communes disposent d'opportunités en locaux vides en cœur de bourg et ville et tentent l'expérience du concept. Si certaines rentabilisent leur espace, d'autres rencontrent plus de difficultés. Le besoin existe-t-il, la concurrence d'un autre système coexiste-t-il sur le territoire ?

Extrait du rapport 2018 _ Mission coworking

« Nouvelles manières de penser les ressources des territoires

Ces transformations portent une vision dynamique des ressources du territoire, partant de ses acteurs et de ses potentialités. **Un territoire dont les capacités s'activent et se développent sur un mode bien différent des traditionnelles politiques d'attractivité.** Tous les travaux disponibles montrent en effet que la trajectoire de développement des territoires n'est pas homogène : le développement ne dépend pas forcément de la dynamique métropolitaine ni des industries « motrices » de croissance telles que le secteur haute technologie. Les stratégies de croissance ou d'attractivité exogènes présentent de nombreuses limites.

La remise en cause des approches classiques de développement territorial conduit à penser un autre modèle de développement qui prenne en compte des modalités suivantes :

- La diversité des ressources territoriales susceptibles de devenir motrices de développement ;
- L'importance de l'existence de systèmes locaux d'acteurs qui permettent de révéler et d'activer ces ressources »

Le développement de certaines structures est limité par la surface des locaux et la capacité en postes de travail. Cela implique d'envisager une extension ou un emménagement dans de nouveaux locaux.

Toutefois, se projeter dans cette perspective engendre aussi des questions relatives au budget, à la nature des activités et à leur évolution, ou à la problématique du local (type de local, coût du loyer, situation géographique, travaux et aménagements). Nombre de tiers-lieux sont tributaires de la sensibilité des élus au projet pour la recherche de locaux, et/ou d'aides publiques pour le financement de travaux et aménagement.

Les gestionnaires soulignent également l'impact des taxes (CFE, taxe foncière, TVA), et des salaires chargés (charges salariales et patronales) sur leur budget. Ces charges ont un effet sur les prises de décision des structures : se verser une rémunération, recruter un animateur. Les gestionnaires se révèlent prudents dans leur gestion.

En dépit de réseaux sociaux, les structures pointent fréquemment un manque de visibilité de leurs espaces.

Les tiers-lieux sont en demande d'échanges afin de mieux se connaître et construire une concurrence collaborative. Cependant, le manque de visibilité des tiers-lieux existants limite la création d'interactions et de synergies. Ceci est préjudiciable à certaines structures qui peinent à se faire connaître auprès d'une clientèle d'utilisateurs potentiels.

De plus, les entretiens révèlent un besoin d'accompagnement des porteurs de projets confrontés à la diversité d'interlocuteurs mais également la complexité administrative (aides publiques,...).

Créées depuis moins de 3 ans pour la plupart, ces structures n'ont pas encore réellement trouvé leur modèle économique. Si cette durée d'existence peut être un frein au lancement, la jeunesse de ces entreprises est aussi un atout par le dynamisme et la volonté d'entreprendre qui y règne.

2.5.2 Les leviers de développement

Le tiers-lieu est une opportunité pour découvrir et conserver les compétences existantes sur le territoire. De plus, les fondateurs de ces structures ont à cœur de participer à la promotion de ce territoire. Ils créent une dynamique dans la zone d'installation qui incite d'autres activités à s'y implanter. C'est largement une population active locale qui développe dans ces lieux de créativité un large éventail de compétences dans des secteurs d'activités à la fois diversifiés et spécialisés.

D'autre part et à son échelle, ce type de structures a un rôle social et participe à l'insertion sociale. Car au-delà d'être une offre d'espace de travail, il contribue par ses valeurs de solidarité, partage, échanges, interactions de compétences et les valeurs humaines présentes, à aider certains usagers à remettre le pied à l'étrier. Ce sont aussi parfois des lieux d'accueil de service civique et de stagiaires.

2.5.3 Les tiers-lieux sont des lieux où foisonnent les projets.

Ces projets sont souvent liés à des réaménagements pour cause d'exiguïté, ou à l'amélioration de prestations. Les projets de réaménagement dans des locaux plus vastes ou d'extension sont liés à la taille de la structure. Au Fauteuil à Ressort, le réaménagement dans des locaux plus vastes augmenterait l'offre de postes de travail tout en enrichissant l'espace d'une boutique éphémère. A Cléguerec, le tiers-lieu accueille 3 indépendants et pour satisfaire la demande, les élus envisagent d'élargir l'offre avec la réhabilitation d'un second local.

Les projets relatifs aux prestations vont de l'intégration future d'une salle de repos et séances bien-être à des projets plus ambitieux.

Forte de son expérience et de sa réussite, La Colloc' à Lorient projette de s'engager dans un système de franchise pour dispenser conseils et accompagnement à des porteurs de projets de villes moyennes. Le Reuz à Vannes, envisage l'activité de coworking à l'échelle artisanale en vue de valoriser les métiers manuels tout en satisfaisant une demande en machines-outils. Les projets liés à l'évènementiel sont également nombreux, d'autant qu'ils favorisent la connexion avec les entreprises, PME, indépendants, ...

La question de l'animation occupe également une place importante dans les projets. Animer la structure demande des compétences mais aussi une grande disponibilité. En l'absence d'animateur dédié, ou lorsque l'animation repose sur une seule personne, le risque d'usure est possible. Conscientes du risque, nombre de structures animées par leurs fondateurs envisagent le recrutement d'un animateur dans le cadre d'un développement de la structure, à l'ouverture de sites satellites ou à l'atteinte de la capacité de remplissage.

2.6 Tiers-lieux et territoires : incidence sur la vie économique locale et la revitalisation du territoire

Il faut noter que la plupart des gestionnaires rencontrés constatent une fréquentation des commerces de proximité notamment en hôtellerie/restauration.

Des usagers séduits par l'environnement et le cadre de vie emménagent sur le territoire ou la commune d'implantation (Peillac, Arradon, Auray,...). C'est une clientèle potentielle pour les autres activités (écoles, activités sportives, associations...).

Une dynamique s'instaure. Certes celle-ci est difficilement quantifiable, mais il demeure que ce type de structure développe du dynamisme. Même si le coworker n'habite pas la commune, il y fait ses courses.

A Arradon, le restaurant offre désormais des prestations de repas livrés au tiers-lieu. A Vannes, le quartier au départ tranquille voit réapparaître des commerces. A Lorient, la rue connaît un nouveau rayonnement après avoir souffert de la baisse d'activité portuaire. Des entreprises s'implantent à proximité de la Colloc', y compris des prestataires de santé. A Peillac, l'ambition est de contribuer à la vie locale ; une ambition concrétisée notamment par l'évènement « Le vin du mois » en partenariat avec le bar « Le Relais ». Les structures elles-mêmes effectuent leurs achats dans les commerces locaux (produits alimentaires, électroménager, restauration). Les effets d'un tiers-lieu sont perceptibles par l'animation et le développement d'activités dans la rue, le quartier, le cœur de bourg d'implantation.

Les structures s'inscrivent dans une démarche de promotion du territoire, de revitalisation d'un cœur de bourg, d'une rue ou d'un quartier. Cependant, les tiers-lieux créés par les collectivités territoriales peinent davantage à développer l'activité de coworking. Le retour sur investissement est difficile pour bon nombre.

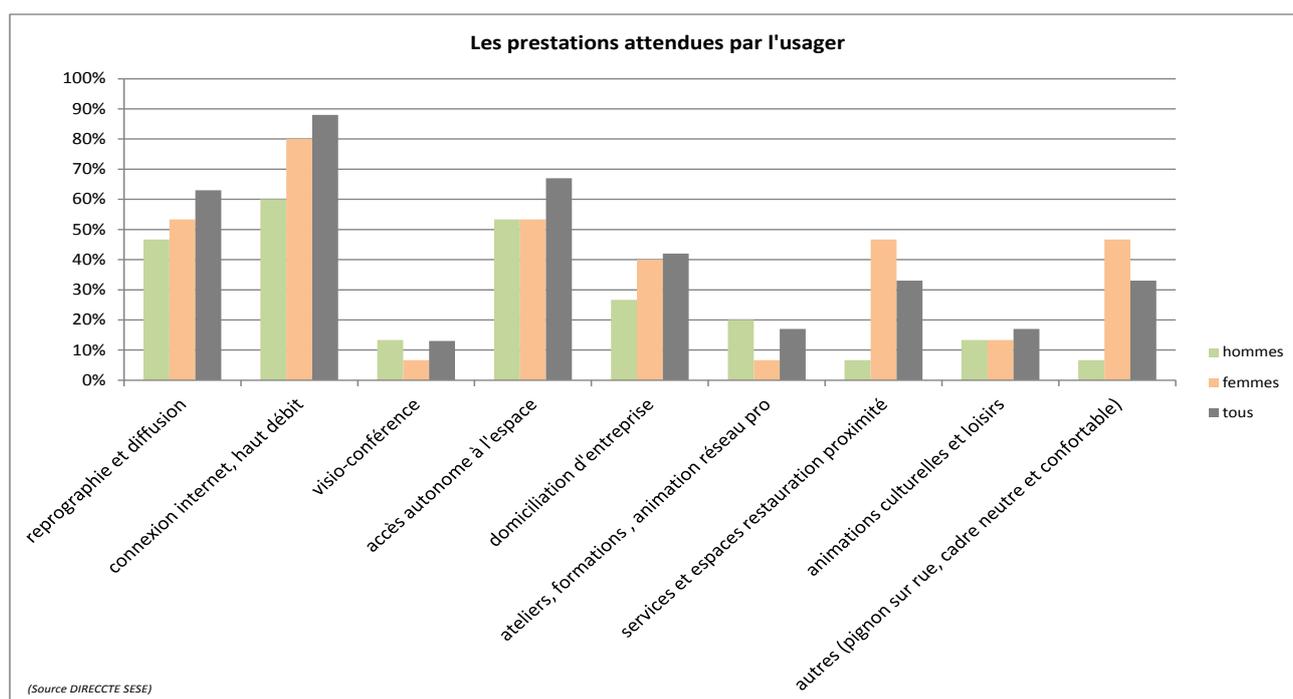
2.7 Travailler en tiers-lieu : le regard de la communauté collaborative et ses motivations

Selon les gestionnaires rencontrés, si les motivations à intégrer un espace collaboratif de travail sont d'ordre pratique, budgétaire, elles sont d'abord l'aspiration à un mode de travail où les valeurs humaines ont toute leur place.

2.7.1 Des motivations d'ordre pratique et budgétaire.

Le tiers-lieu garantit l'accès à une couverture numérique, une priorité pour nombre de coworkers sur des territoires souvent mal desservis. L'espace permet également de travailler dans des locaux fonctionnels avec la possibilité de recevoir clients et fournisseurs dans un lieu neutre et confortable, qui associe une image sérieuse à son entreprise.

Un constat confirmé par l'enquête «utilisateurs»⁽¹⁸⁾.



⁽¹⁸⁾ Enquête DIRECCTE effectuée auprès des utilisateurs des structures morbihannaises

88% des usagers se rendent dans un espace de coworking pour bénéficier d'une connexion internet de qualité et du haut débit. Viennent ensuite la reprographie (63%) et l'accès autonome à l'espace (67%). La domiciliation d'entreprise concerne quant à elle 42% des usagers.

Le coût de location est net. Les charges de fonctionnement (chauffage, électricité, ...) et les taxes afférentes aux locaux sont intégrées dans les tarifs.

2.7.2 La recherche d'un mode de travail où confort et valeurs humaines sont présents.

Si l'expérience du travail à domicile limite les déplacements et favorise la conciliation de la vie professionnelle et la vie personnelle, elle peut aussi engendrer un sentiment d'isolement. Le tiers-lieu apporte en cela une réponse à ceux qui recherchent la convivialité et l'échange avec des professionnels d'horizons différents.

Facilitateur d'échanges, le lieu favorise les liens. Des interactions se créent grâce à des compétences complémentaires et partagées. Le lieu est riche d'émulations d'initiatives, d'échanges de conseil dans un esprit communautaire. Il participe à mettre en relation des personnes en recherche de réseaux et de partenariats tout en étant facteur d'amélioration de la productivité

Il s'avère parfois être un outil de développement de clientèle locale. C'est un écosystème vivant où l'utilisateur est aussi force de proposition.

Les conditions de travail et l'environnement participent à l'intérêt pour ce mode de travail. Les nouvelles technologies permettent à l'utilisateur d'opter pour un choix de vie. Il s'offre l'opportunité de se concentrer sur son activité tout en bénéficiant d'un cadre de vie préférant par exemple travailler en Bretagne plutôt qu'en Ile de France, ou en milieu rural plutôt qu'en grande ville. Certains font même le choix d'emménager sur la commune du tiers lieu fréquenté.

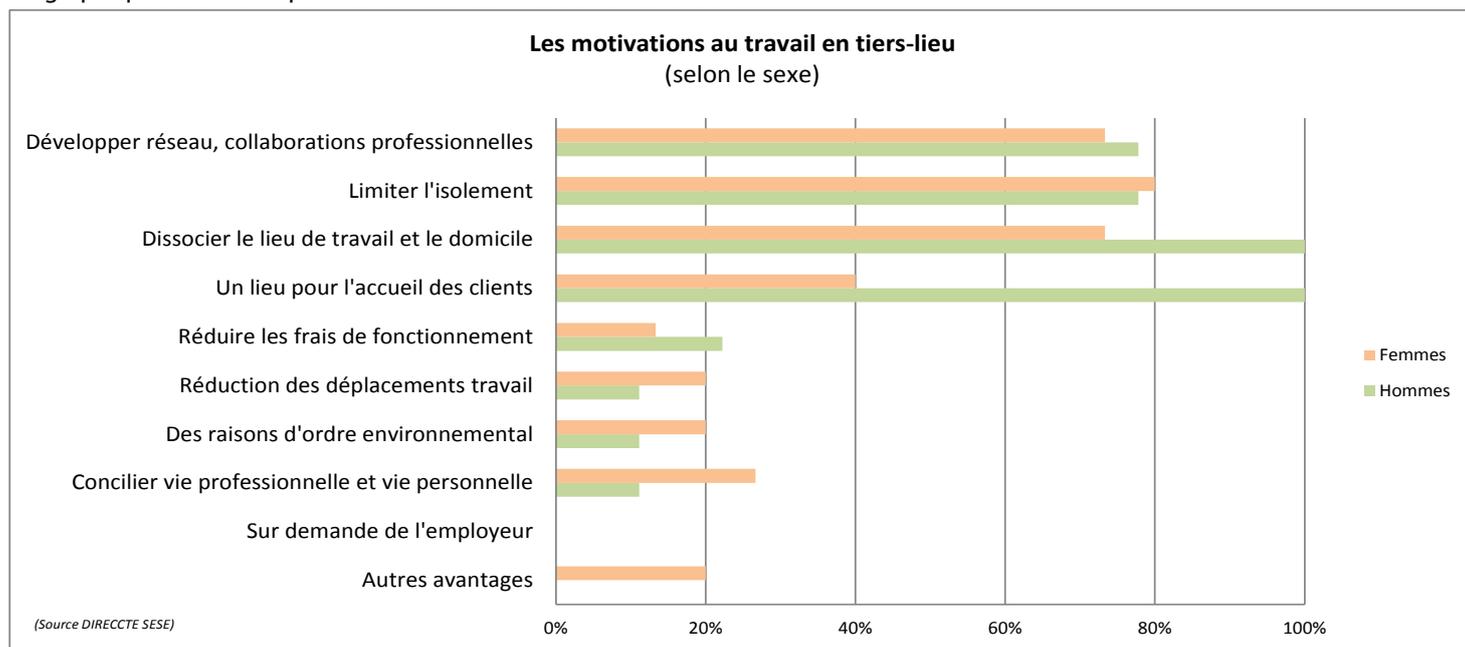
Témoignages

« Plus que le tarif, ce qui fait le succès d'un tiers-lieu c'est l'ambiance du lieu avec des gestionnaires sur place ». (Responsable de tiers-lieu)

« Travailler ensemble pour se porter vers le haut ». (Responsable de tiers-lieu)

« Pour nous, un tiers-lieu n'est pas seulement un espace de coworking : on s'y sent comme à la maison mais on vient pour y travailler ». (Responsable de tiers-lieu)

Le graphique ci-dessous présente les motivations des utilisateurs ⁽¹⁹⁾.



2.8 Les utilisateurs dans le Morbihan

Les participants à l'enquête sont répartis sur 5 structures morbihannaises. Ces utilisateurs exercent des métiers très divers. Il faut cependant noter une forte présence d'utilisateurs des secteurs « arts, graphisme, spectacles et activités récréatives » et « construction, architecture, BTP, immobilier... ».

24 utilisateurs de tiers-lieux de travail partagé ont répondu à l'enquête « utilisateur ».

2.8.1 Le profil des usagers de tiers-lieux

Ils exercent une grande diversité de métiers. Cependant, selon l'origine professionnelle des fondateurs, certaines structures se distinguent par la prédominance de certains métiers.

⁽¹⁹⁾ Enquête DIRECCTE effectuée auprès des utilisateurs des structures morbihannaises

L'Argonaute (Auray)

Beaucoup d'artistes et d'artisans (bijoutière, couturière) mais également des profils venus du web, de l'économie sociale et solidaire, du bien-être...

Au Fauteuil à ressort (Peillac)

Une forte présence des métiers des arts, de la culture et du spectacle vivant (comédien, musicien, auteur, régisseur...).

La Colloc' (Lorient)

Une palette de près de 40 métiers : des architectes, graphistes, web designers, comptables, entrepreneurs dans l'agro-alimentaire ou l'import-export, ...

Ce concept séduit plus particulièrement des personnes de 26 à 45 ans, avec une prépondérance de 36 à 45 ans. Il est à noter que 63% des réponses aux questionnaires sont effectuées par des femmes. Ce qui conforte les informations des gestionnaires des structures ; à savoir, que les communautés d'utilisateurs sont plutôt féminines dans le Morbihan.

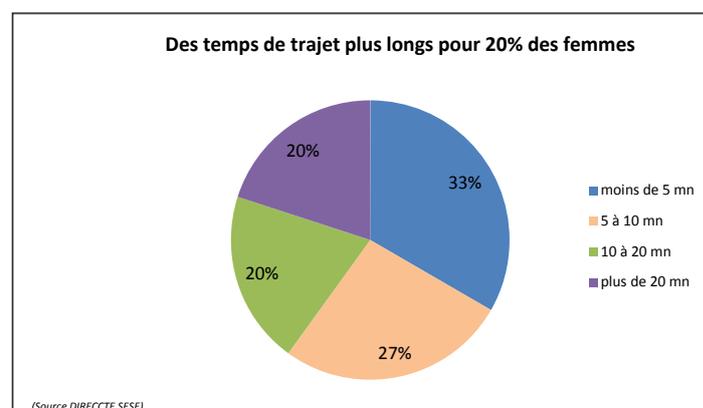
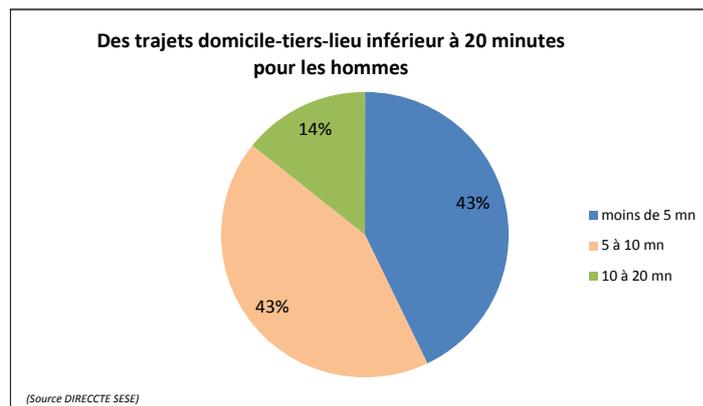
Ces communautés d'utilisateurs comprennent un nombre important d'indépendants et d'entreprises individuelles (50% des répondants). Peu de télétravailleurs ont recours aux espaces de coworking.

Le tiers-lieu permet à l'entrepreneur d'apporter de la crédibilité à son entreprise et une image de sérieux, tout en facilitant aussi l'accueil de stagiaires. C'est un lieu pour se concentrer sur son travail et pour certains gagner en efficacité.

2.8.2 Mobilité et mode de fréquentation

Les usagers de ces espaces s'inscrivent dans la réduction des déplacements domicile-travail. Bien que les critères liés aux déplacements domicile-travail et les raisons d'ordre environnemental n'interviennent que pour 17% dans le choix du tiers-lieu, force est de constater que 45% des utilisateurs ont leur lieu de travail principal sur la commune du tiers-lieu, 18% sur une commune limitrophe, 23% dans le département avec des temps de trajet de moins de 10 minutes pour 86% des hommes et 60% des femmes.

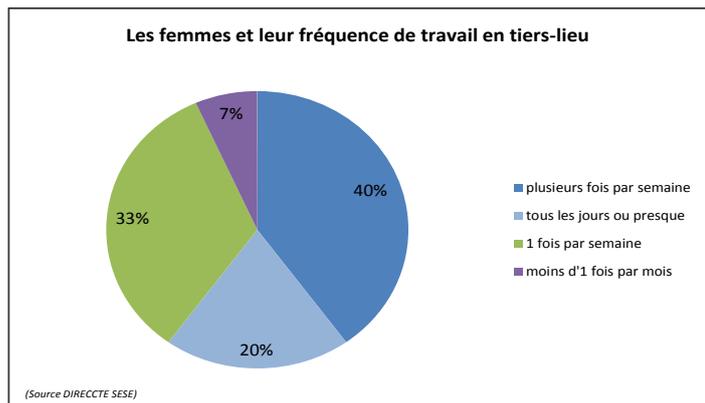
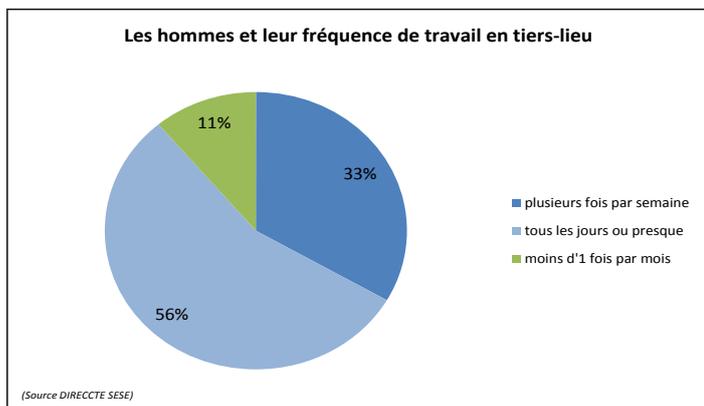
Les temps de trajet sont le plus souvent inférieurs à 20 minutes. Cependant, la répartition est différente selon le sexe :



Pour 59% des usagers, le lieu de travail principal se situe au tiers-lieu. Ce lieu est principalement destiné à la gestion administrative de l'activité.

83% des utilisateurs occupent un poste loué mensuellement. Seuls 13% louent un espace de travail à l'heure, 4% à la journée. 71% des coworkers se rendent au tiers-lieu entre plusieurs fois par semaine ou tous les jours. Toutefois, les pratiques de fréquentation diffèrent selon le genre. 89% des hommes déclarent se rendre à l'espace tiers-lieu de plusieurs fois par semaine à tous les jours contre 60% des femmes.

Le mode de fréquentation du tiers-lieu diffère selon le sexe :

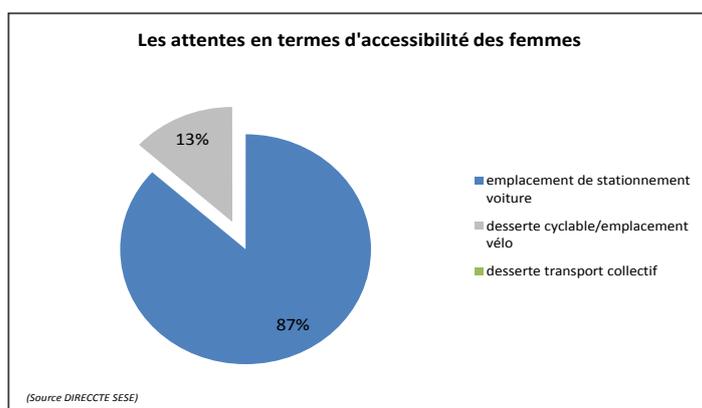
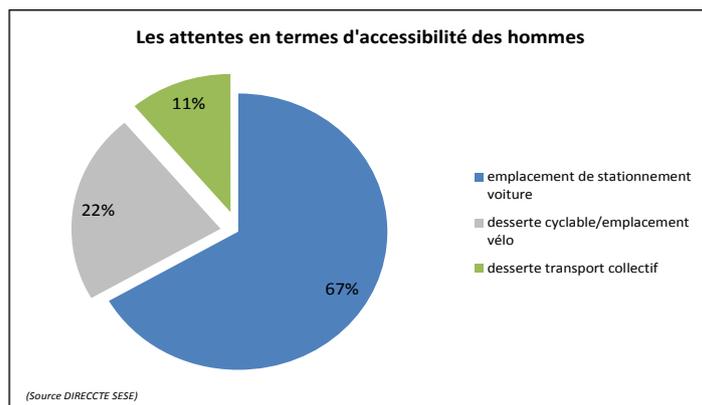


Seuls 17% indiquent fréquenter un autre tiers-lieu sur le département, en Bretagne, ou au niveau national.

2.8.3 Les attentes des communautés d'utilisateurs en termes d'environnement et d'aménagement.

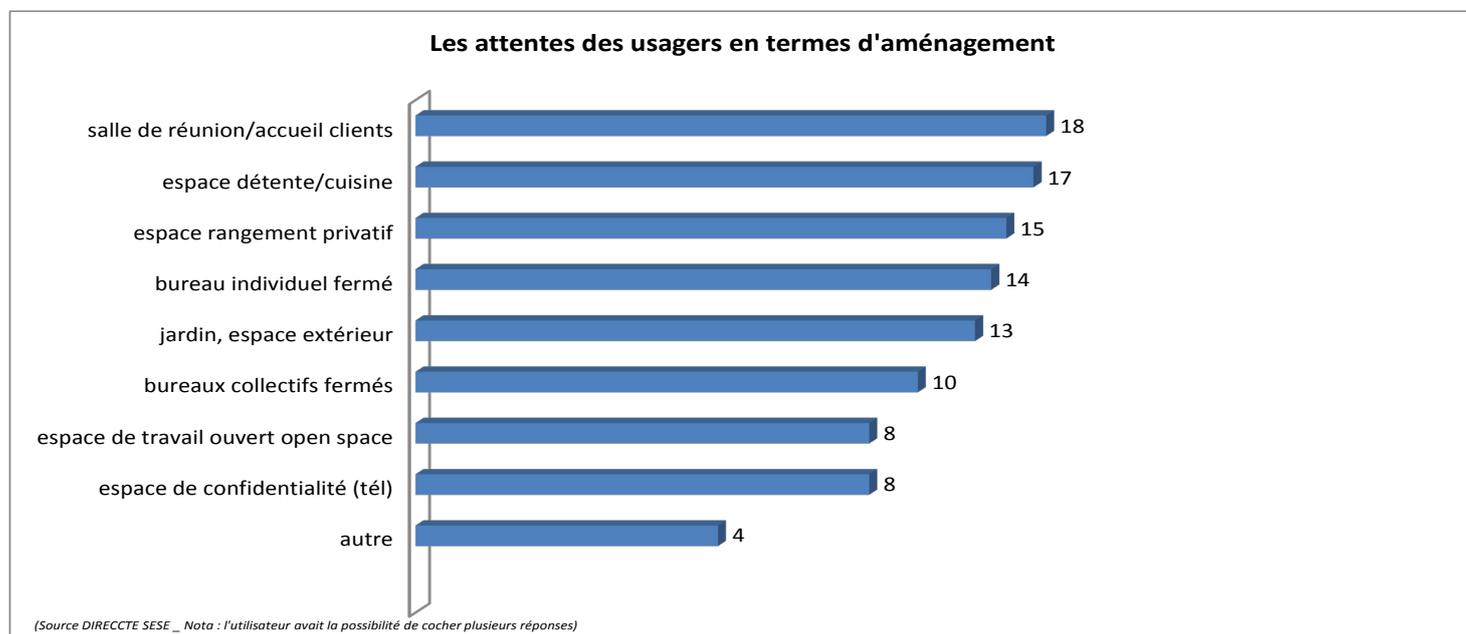
Ils privilégient l'emplacement en centre bourg (67%), en centre-ville (42%), et dans un environnement naturel, en espace rural proche du centre bourg (29%).

En termes de mobilité, la voiture individuelle occupe encore une large place. Ainsi, 79% des usagers de tiers-lieux accordent une importance à la possibilité de bénéficier d'une place de stationnement pour leur véhicule. Des taux nuancés selon le genre :



Parmi les principales attentes de l'utilisateur, la présence de salle de réunion (75%) et d'un espace de détente (71%) figurent en priorité. Puis, l'espace de rangement (63%), le bureau individuel pour 58%.

Les usagers aspirent également à des espaces lumineux comprenant un mobilier homogène (donner de la cohérence à l'espace, apaiser l'œil, donner de l'importance au lieu), la présence d'atelier qui soient accessibles aux personnes à mobilité réduite,



La tendance est au choix d'un espace convivial offrant un poste de travail dans un cadre collaboratif dans lequel le coworker puisse parfaire ses compétences ; espace où le gestionnaire coordonne les activités, règle les aléas, planifie et organise l'évènementiel (ateliers, conférences, formations). La communauté d'utilisateurs aspire à un système plus large qu'une co-localisation de bureaux et où l'ambiance du lieu crée son attractivité.

Témoignages

« Ce 1/3 lieu est un véritable lieu de vie qui m'a aidé et m'aide à me structurer professionnellement.

Je cherchais à être dans une dynamique pour construire mon projet professionnel, échanger et ne pas être isolée. Ici, tout le monde travaille, c'est un élément moteur. Chez soi, on peut être détourné par le quotidien. Ici, c'est plus qu'un simple bureau, nous sommes acteurs de ce lieu et inscrits dans un projet collectif. J'y trouve aussi plus de réseau pour mon entreprise. » (Un usager)

« En tant qu'indépendante et créatrice, je n'imaginai pas m'installer dans des locaux réservés à ma seule entreprise. Ici, nous exerçons des métiers divers mais nous sommes plusieurs créateurs. Nous pouvons partager nos expériences, notamment sur la vie de nos entreprises, nous apporter du conseil souvent, nous soutenir parfois. » (Un usager)

« L'espace de coworking idéal est situé dans un beau site, une architecture spacieuse, très lumineuse, une belle vue sur un espace naturel ; proche du centre bourg ; un espace de travail partagé mixant bureaux individuels, open-space, salles de réunion, espace de convivialité, cuisine, espaces extérieurs ensoleillés avec des assises.

Des activités par grandes thématiques sont organisées pour favoriser les échanges professionnels et les projets collectifs (architecture, urbanisme, aménagement intérieur, design, art, graphisme, spectacle, musique, scène arts vivants, artisanat).

L'espace de coworking est associé à des espaces d'ateliers (peinture, création de décor, maquette) avec stockage, espace de résidence d'artistes, d'exposition. » (Un usager)

3. Des clés pour un développement de ces espaces

L'émergence de ces espaces est un phénomène récent avec de premiers espaces bretons créés dans les années 2000. Les créations se sont accélérées depuis 2013 pour atteindre près d'une centaine de structures en 2018. Un tel développement interroge sur les conditions nécessaires à un plus large déploiement et les moyens d'assurer la pérennité de ces espaces.

Les Collectivités sont aujourd'hui sensibilisées à l'intérêt de ces structures pour leur territoire. D'ailleurs, un certain nombre d'entre elles se sont engagées dans une démarche d'identification des besoins et d'ouverture de structures (Pays de Brest ⁽²⁰⁾, Pays Bigouden sud ⁽²¹⁾, Redon, Rennes Métropole ⁽²²⁾...). Cet intérêt démontre l'impact de la présence de ces structures en termes de dynamisation des territoires. Les témoignages recueillis lors des entretiens mettent en évidence des facteurs clés qui peuvent s'avérer déterminants pour faire basculer ces espaces vers un véritable mode de travail. Le développement des tiers-lieux est conditionné par **l'équipement d'infrastructures suffisantes** (haut-débit, fibre), auquel s'ajoute une adéquation technologie et usages.

Car de même que l'adhésion au télétravail, le développement massif de ce mode de travail est subordonné à une phase expérimentale.

L'identification du potentiel d'utilisateurs et de leurs besoins sur le territoire (télétravailleurs, entreprises, indépendants, etc...) est une étape préalable incontournable. Elle contribue à déterminer le type de local et la configuration les plus adaptés au territoire contribuant ainsi à l'apport d'une offre en phase avec la demande.

Les collectivités ont pris cette dimension en considération. A l'exemple de Brest, Redon ou du Pays Bigouden, un travail de réflexion est enclenché avec les porteurs de projets et les citoyens. En Ille-et-Vilaine et dans le cadre de l'étude de l'Audiar, un groupe de travail avec « Liffré Cormier Communauté » a permis de recueillir les attentes des habitants intéressés ou potentiellement intéressés par le projet d'implantation d'un espace de coworking sur la communauté de communes.

2015_Pays de Brest ⁽²⁰⁾ :

« Les principaux utilisateurs potentiels identifiés dans le cadre de cette étude sont les travailleurs indépendants et les salariés à forte probabilité de télétravail. Nous considérons également les propriétaires de résidence secondaire supposés actifs comme des utilisateurs potentiels.

Selon les hypothèses retenues, le gisement potentiel d'utilisateurs représente environ 4000 personnes à l'échelle du Pays de Brest.

Les indépendants constituent un gisement d'utilisateurs potentiels immédiats. Les salariés forment un gisement d'utilisateurs majeurs, à condition que se développe la pratique du télétravail. Les utilisateurs potentiels ne sont pas repartis de manière homogène sur le territoire. Ils sont principalement concentrés dans la ville de Brest et dans les communes de Crozon, Landerneau, Ploudalmézeau, Lesneven et Plabennec. Cette répartition donne des pistes de réflexion quant à un éventuel maillage en espaces de travail partagés du Pays de Brest. »

2018_Pays Bigouden Sud ⁽²¹⁾ :

Organisation d'un sondage en ligne : « Afin de poursuivre la dynamisation de son territoire et ancrer les actifs en pays Bigouden, la CCPBS envisage la mise à disposition d'immobilier d'entreprise par la création de tiers-lieux (encore appelés espaces de travail partagés). La CCPBS sera accompagnée de Relais d'entreprises, bureau d'études chargé d'établir une feuille de route pour mailler le territoire et créer un réseau. Pour définir au mieux l'offre et les services qui seront proposés dans ce futur espace de travail, nous avons besoin de votre avis et vous remercions par avance de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre à un sondage en ligne. »

2018_Liffré Cormier Communauté ⁽²²⁾ :

« Une enquête publique sous la forme d'un questionnaire à remplir en ligne a été menée du 2 mai au 8 juin 2018. Cette enquête visait à évaluer les besoins de la population relatifs à l'implantation d'un espace de coworking sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'à recueillir les attentes concernant les modalités d'organisation et de localisation de cet espace. 126 répondants ont intégralement rempli le questionnaire offrant un panel diversifié de profils sociaux et professionnels. »

⁽²⁰⁾ Guide de sensibilisation aux espaces de travail partagés _ Opportunités et potentiels pour le Pays de Brest (Octobre 2015)

http://www.pays-de-brest.fr/images/pdf/projet-de-territoire/Guide_espaces_travail_partages_Pays_Brest.pdf

⁽²¹⁾ Pays Bigouden, enquête en ligne

<http://www.ccpbs.fr/2018/05/09/espaces-de-travail-partages-votre-avis-nous-interesse/>

⁽²²⁾ Etude AUDIAR « Les espaces de coworking en Ille-et-Vilaine » (2018)

<https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/coworking-ille-et-vilaine-web.pdf>

Le choix du lieu est un point important en raison du rôle d'activateur de proximité sociale et culturelle, un rôle facilité par la proximité géographique. Les tiers-lieux sont des nœuds de rencontres et d'information. Aussi, il semble important de privilégier une implantation centrale : place du village, proximité de gare, quartier historique, etc... sans négliger les tiers-lieux en périphérie de ville qui permettent un accès plus facile pour les travailleurs non urbains.

L'accompagnement des porteurs de projets est essentiel. Pour mener à bien leurs projets, les fondateurs ont besoin du soutien des institutions (identification des interlocuteurs, recherche de solutions, aide au montage du projet (locaux, financements...). Comme l'indique la Mission coworking, il est important de « déterminer le niveau de participation des élus à la gouvernance du projet du tiers lieu », et de « sensibiliser les élus aux modèles de gouvernance, aux cadres juridiques des tiers lieux ».

De plus, malgré une diversité d'outils numériques, la mise en visibilité est complexe. Un renforcement de **la visibilité** des structures existantes au sein des territoires faciliterait les interactions pour l'ensemble des acteurs présents.

De son côté, la Mission coworking formule deux conseils afin de renforcer cette visibilité. D'une part, il s'agit de communiquer sur « l'existence de tous les tiers-lieux présents sur son territoire » et accroître leur visibilité ". D'autre part, il faut une « communication avec le porteur de projet : avant le lancement, lors du lancement et après le lancement du lieu ».

Enfin, **l'animation** est le cœur du tiers-lieu et sa dynamique fait la différence avec la location immobilière de bureau. C'est un métier qui demande des compétences particulières et induit un accompagnement des porteurs de projets sur le champ de la formation.

■ Conclusion

Les tiers-lieux sont des espaces conçus pour se développer, s'exprimer, renforcer les échanges. Ils s'adressent à des personnes qui appréhendent le travail d'une nouvelle manière en simplifiant la vie professionnelle. Au sein de ces espaces règne une philosophie de « travailler ensemble pour se porter vers le haut ».

De nouveaux espaces s'ouvrent et de nouveaux projets émergent. Les tiers-lieux se multiplient dans les villes moyennes, les villages et plus récemment dans les stations touristiques. Le développement de ces lieux s'impose comme un nouveau mode de travail où créativité et esprit collaboratif sont animés par des communautés humaines et professionnelles.

La fondation Travailler autrement a été chargée de réaliser une étude sur ce sujet en 2018 dont le rapport a été remis à Monsieur Denormandie, secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires le 19 septembre 2018.

Ce rapport de la Mission coworking – Territoires, travail, numérique s'inscrit dans la stratégie numérique du gouvernement pour accompagner les dynamiques de transformation de l'activité dans les territoires les plus fragiles

Il pointe le rôle clé de ces espaces partagés dans la redynamisation des territoires, petites et moyennes villes, ainsi que dans les espaces ruraux.

Ce rapport démontre que ces lieux, loin d'être un phénomène de mode, facilitent les rencontres d'activités, de compétences, de métiers et publics qui n'ont pas vocation à se croiser. Ces espaces contribuent à la conception de nouveaux modes de travail, plus collaboratifs, et s'inscrivent dans la démarche du « faire ensemble ».

Les problématiques liées à la création du projet (recherches de locaux, financement, choix de statut juridique,...), la visibilité des espaces, et la particularité des tiers-lieux en zones les plus fragiles sont repérées.

L'identification des conditions de réussite nécessaires au développement de ces espaces dans les villes moyennes et les territoires ruraux conduit à l'établissement de 28 propositions ⁽²³⁾ dont :

- la création d'une structure nationale des tiers-lieux,
- la mise en place de 300 fabriques des territoires d'ici 2022,
- la création d'un fonds de dotation pour le lancement du dispositif d'accélération,
- et un fonds d'investissement socialement responsable ,
- la reconnaissance et professionnalisation du métier d'animateur de tiers-lieu,
- la mise à disposition de locaux par les collectivités et la formation d'agents publics aux tiers-lieux pour favoriser la coopération public-privé.

En septembre 2018, l'Etat donne suite à ce rapport par la création d'un fonds de dotation de 20 M€ par an sur 3 ans pour le lancement du dispositif d'accélération et un fonds d'investissement socialement responsable de 50 M€ ⁽²⁴⁾.

Selon le CGET, les dispositions de mises en œuvre concernant le Conseil national des tiers-lieux et les questions relatives au portage opérationnel font en décembre 2018 l'objet d'arbitrages. Les décisions seront rendues début 2019.



■ Annexes

⁽²³⁾ Rapport de la Mission coworking « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » (2018)

⁽²⁴⁾ Les Echos_ 19 septembre 2018_ article « L'Etat lance un plan pour développer le travail partagé »

Les 28 recommandations formulées par la Mission coworking (2018)

Structurer la filière (5 recommandations)

- R1 Créer un mouvement national des tiers lieux porteur des actions de soutien
- R2 Soutenir l'émergence de 300 Fabriques des Territoires
- R3 Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage pour lancer le dispositif d'accélération
- R4 Mettre en place un appel à projets permanent pour accompagner dans la durée les porteurs de projets
- R5 Lancer un chantier de simplification des normes pour les tiers lieux

Professionnaliser les tiers lieux (3 recommandations)

- R6 Professionnaliser le métier d'animateur de tiers lieux
- R7 Reconnaître et valoriser la formation d'animateur de tiers lieux
- R8 Encourager et accélérer la structuration de réseaux régionaux de tiers lieux

Hybrider les activités (4 recommandations)

- R9 Faire des tiers lieux la porte d'entrée de la numérisation des territoires
- R10 Faire des tiers lieux un lieu de transmission et d'apprentissage intergénérationnel
- R11 Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers lieux
- R12 Soutenir les activités à impact positif environnemental mises en oeuvre par les tiers lieux

Simplifier et faciliter le développement des tiers lieux dans les territoires (7 recommandations)

- R13 Mettre en place des outils qui facilitent l'accès à l'immobilier sur le long terme
- R14 Encourager la mise à disposition de locaux par la collectivité
- R15 Encourager la location avec loyer progressif en fonction du chiffre d'affaires
- R16 Alléger les taxes sur les tiers-lieux d'utilité sociale
- R17 Dédier des soutiens financiers au développement et à la consolidation des tiers-lieux dans les territoires en difficulté
- R18 Encourager la création de fonds de dotation régionaux dédiés aux tiers-lieux
- R19 Encourager l'accès de certains publics aux tiers-lieux via des dispositifs d'inclusion

Opérer un changement culturel (4 recommandations)

- R20 Encourager la gouvernance partagée et les modèles partenariaux
- R21 Former les agents publics aux tiers-lieux pour faciliter la coordination et encourager l'entrepreneuriat dans la fonction publique d'Etat et les collectivités territoriales pour créer des vocations d'animateurs de tiers-lieux
- R22 Mettre en place un système de mentorat pour les projets de tiers-lieux
- R23 Créer un réseau d'élus ambassadeurs sur les tiers-lieux

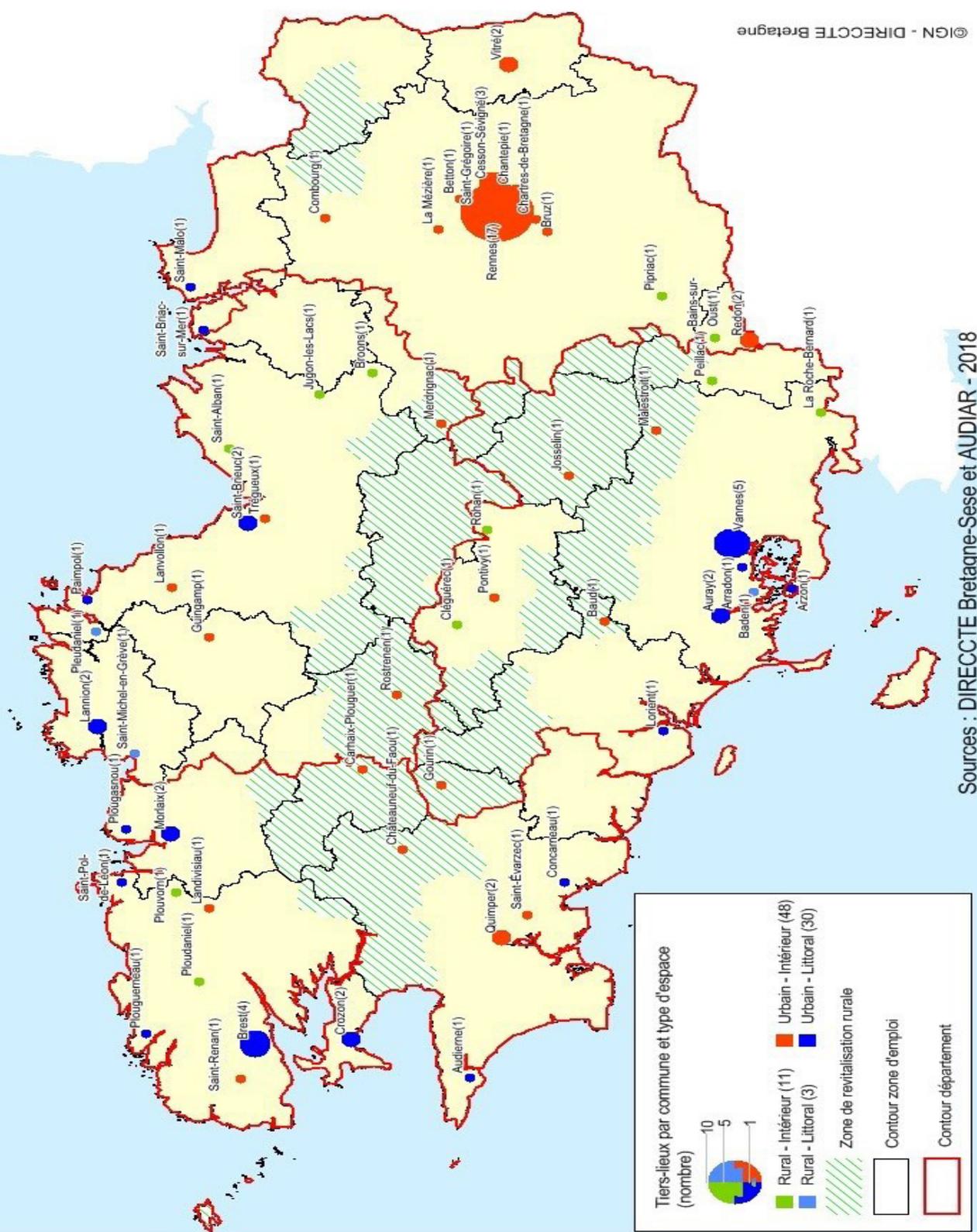
Lever les freins au télétravail en tiers lieu (5 recommandations)

- R24 Développer les incitations au télétravail
- R25 Mettre en place des dispositifs de reconnaissance et de valorisation des tiers-lieux pour rassurer les entreprises et les administrations
- R26 Envisager un rééquilibrage de la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur
- R27 Développer des outils d'observation des nouvelles formes de travail (travail à distance, télétravail), de leurs impacts dans les territoires et des besoins qui en sont issus
- R28 Créer une instance d'évaluation du dispositif

Conclusion

Faire des tiers-lieux un partenaire de l'acteur public dans les territoires

Localisation des tiers lieux de travail par commune et type d'espace



Sources : DIRECCTE Bretagne-Sese et AUDIAR - 2018

Bureau minute

Bureau disponible pour des demandes ponctuelles (rendez-vous client, entretiens de recrutement...)

Zone urbaine (INSEE, zonage 2014 Type UU 2010) :

«La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre 2 constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone du bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Les communes périurbaines sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.»

Zone rurale (INSEE, zonage 2014 Type UU 2010) :

« Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. »

Littoral (source data.gouv.fr)

Définition selon la loi littoral (géographie 2012)/Liste des communes

« Une commune est considérée comme riveraine de la mer et des océans (article L.321-2 du code de l'environnement) dès lors qu'une partie, même réduite, de son territoire jouxte le rivage de la mer ».

Très haut débit :

Le très haut débit est un accès à internet performant. Il permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données dans un temps court (documents, photos, vidéos, etc.). L'accès à Internet est considéré à «très haut débit» dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Rentabilité économique nette (source INSEE)

Formule : $EBE / (\text{immobilisations brutes corporelles et incorporelles} + \text{BFR})$

La rentabilité économique se mesure en rapportant l'Excédent Brut d'Exploitation à la somme des immobilisations brutes corporelles et incorporelles et du Besoin de Fonds de Roulement. La somme au dénominateur est appelée « actif économique » ou « capital économique » : elle représente en effet les moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour tourner. Ce taux n'est pas affecté par la structure financière de l'entreprise. Il mesure donc la rentabilité d'exploitation (activité) de l'entreprise indépendamment de son mode de financement.

FEDER : fonds européen de développement régional

Bretagne Active :

Association ayant l'objectif d'agir contre l'exclusion professionnelle et sociale.

Outil de développement économique local pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, et de solutions de financements en fonds propres et garanties bancaires, accompagnement des structures dans leur développement (professionnalisation et consolidation des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale). <http://www.bretagneactive.org/>

Entreprendre au Féminin Bretagne

Association ayant pour mission de former et accompagner les femmes porteuses de projet de création d'entreprises.

<http://www.entreprendre-au-feminin.net/>

Annexe 5 _ Liste des structures tiers-lieux identifiés (liste arrêtée au 15/6/2018, non exhaustive)

Département	Commune	Nom	Pays	Zone d'emploi
22	Broons	Télé centre du pays de Du Guesclin	Dinan Agglomération	Saint Brieuc
22	Dolo (Jugon les lacs, commune nouvelle)	Télé centre d'Arguenon Hunaudaye	Pays de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc
22	Guingamp	Télé centre Maison de l'entreprise	Pays de Guingamp	Saint-Brieuc
22	Lannion	Télé centre Lannion Trégor	Lannion Trégor Communauté	Lannion
22	Lannion	Télé centre PA de Pégase	Lannion Trégor Communauté	Lannion
22	Lanvollon	Télé centre	Pays de Guingamp	Saint-Brieuc
22	Merdrignac	Télé centre du pays d'Hardouinai Mené - Espace Ste Anne	Loudéac Communauté Bretagne Centre	Rennes
22	Paimpol	Maison de l'entreprise	Pays de Guingamp	Saint-Brieuc
22	Pleudaniel	Télé centre presqu'île de Lézardrieux	Lannion Trégor Communauté	Saint-Brieuc
22	Rostrenen	Ti Numerik Le télé centre de Rostrenen	Pays du Centre-Ouest Bretagne	Carhaix-Plouguer
22	Saint Alban	Espace entreprises Côtes de Pen- thièvre	Pays de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc
22	Saint-Brieuc	ADC Développement _ Télé centre	Pays de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc
22	Saint-Brieuc	La matrice	Pays de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc
22	Saint Michel en grève	Cowork in Progress	Lannion Trégor Communauté	Lannion
22	Tréguieux	CAP Entreprises	Pays de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc
29	Audierne	The Swenson House	Pays de Cornouaille	Quimper
29	Brest	La Boussol'	Pays de Brest	Brest
29	Brest	La Cantine Numérique de Brest An Daol Vras	Pays de Brest	Brest
29	Brest	The Mess	Pays de Brest	Brest
29	Brest	The Corner	Pays de Brest	Brest
29	Carhaix	Télé centre	Pays du Centre-Ouest Bretagne	Carhaix-Plouguer
29	Châteauneuf du Faou	Télé centre (fait office)	Pays du Centre-Ouest Bretagne	Quimper
29	Concarneau	L'espace de coworking Nomad'	Pays de Cornouaille	Quimper
29	Crozon	Cowork pic	Pays de Brest	Brest
29	Crozon	Coworking La Flotille	Pays de Brest	Brest
29	Landivisiau	La Sphère	Pays de Morlaix	Brest
29	Morlaix	La Boussol ADESS Pays de Morlaix	Pays de Morlaix	Morlaix
29	Morlaix	Espace coworking Hôtel de l'Europe	Pays de Morlaix	Morlaix

Département	Commune	Nom	Pays	Zone d'emploi
29	Ploudaniel	Werkplaats Horconex France	Pays de Brest	Brest
29	Plougasnou	L'embarcadère	Pays de Morlaix	Morlaix
29	Plouguerneau	Espace La boucherie	Pays de Brest	Brest
29	Plouvorn	Espace de coworking de la Maison du Guéven	Pays de Morlaix	Brest
29	Quimper	Fluide coworking	Pays de Cornouaille	Quimper
29	Quimper	La cantine Numérique de Cornouaille Silicon Kerné	Pays de Cornouaille	Quimper
29	St Evarzec	Espace coworking (CC)	Pays de Cornouaille	Quimper
29	St Pol de Léon	Espace de coworking (à la MSAP)	Pays de Morlaix	Brest
29	St Renan	Espace coworking Tech'Iroise	Pays de Brest	Brest
35	Bain sur oust	Médiathèque	Pays de Redon	Redon
35	Betton	Ubiplex Coworking	Pays de Rennes	Rennes
35	Bruz	Fairtil L'Etrillet	Pays de Rennes	Rennes
35	Cesson Sevigne	Meeting point	Pays de Rennes	Rennes
35	Cesson Sevigne	Les Alizés	Pays de Rennes	Rennes
35	Cesson Sevigne	Etic Center	Pays de Rennes	Rennes
35	Chartres de Bretagne	Le Molène	Pays de Rennes	Rennes
35	Chantepie	Buro club	Pays de Rennes	Rennes
35	Combourg	EEBR	Pays de Saint-Malo	Rennes
35	La Mézière	Smile Coworking Office	Pays de Rennes	Rennes
35	Pipriac	Point accueil emploi	Pays de Redon	Rennes
35	Rennes	Atelier 10i	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Buro club	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	CWYK	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Le loft cowork'in Rennes	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Espace BZH	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Happy hours	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	La Cordée	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	La French Tech Rennes Saint-Malo	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	La Newsroom coworking	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Lab61	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	L'Atelier Coworking	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Le lavoir - Ateliers réunis	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	L'escalé coworking	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Regus	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Le seize	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	Thabor coworking	Pays de Rennes	Rennes
35	Rennes	La Fabrique	Pays de Rennes	Rennes
35	Redon	Médiathèque	Pays de Redon	Redon
35	Redon	Cité Manivel	Pays de Redon	Redon
35	Saint Briac sur Mer	Centre d'affaires L'Estran (St Briac sur mer)	Pays de Saint-Malo	Dinan

Département	Commune	Nom	Pays	Zone d'emploi
35	St Grégoire	Buro club	Pays de Rennes	Rennes
35	Saint-Malo	La CamBuzz	Pays de Saint-Malo	Saint-Malo
35	Vitré	La Manufacture	Pays de Vitré - Porte de Bretagne	Vitré
35	Vitré	Le Five	Pays de Vitré - Porte de Bretagne	Vitré
56	Arradon	Polidesk	Pays de Vannes	Vannes
56	Arzon	Les Voilerieuses	Pays de Vannes	Vannes
56	Auray	Cowork 99	Pays d'Auray	Vannes
56	Auray	L'Argonaute	Pays d'Auray	Vannes
56	Baden	Morbihan Coworking	Pays de Vannes	Vannes
56	Baud	Effet Papillon	Pays de Pontivy	Lorient
56	Cléguerec	Télé centre	Pays de Pontivy	Pontivy
56	Gourin	Télé centre du Roi Morvan	Pays du Centre Bretagne	Quimper
56	Josselin	Espace de coworking de Josselin	Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne	Ploërmel
56	La Roche-Bernard	Optimix	Pays de Vannes	Vannes
56	Lorient	La Colloc	Pays de Lorient	Lorient
56	Malestroit	Bureaux minute de la CC	Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne	Vannes
56	Peillac	Fauteuil à ressort	Pays de Redon	Redon
56	Pontivy	Flexibureau	Pays de Pontivy	Pontivy
56	Rohan	Rohan Local and Co	Pays de Pontivy	Pontivy
56	Vannes	Le Reuz	Pays de Vannes	Vannes
56	Vannes	Miwimmo	Pays de Vannes	Vannes
56	Vannes	Optimômes	Pays de Vannes	Vannes
56	Vannes	PIBS (2 espaces coworking)	Pays de Vannes	Vannes
56	Vannes	Vannes coworking _ OJC	Pays de Vannes	Vannes

Annexe 6 _ Sources et bibliographie

Rapport de la Mission coworking « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » (2018)

<https://concertation.mission-coworking.fr/mission-coworking/home>

Les espaces de coworking en Ille-et-Vilaine. Contrats de coopération (décembre 2018)

<https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/coworking-ille-et-vilaine-web.pdf>

Etude AUDIAR « Espaces de coworking et tiers-lieux de travail en Ille-et-Vilaine » (août 2018)

https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/observatoires/synthese_gestionnaires_cowork_definitif.pdf

AUDIAR _ Cartographie des tiers-lieux en Ille-et-Vilaine

<https://www.audiar.org/actualite/les-tiers-lieux-de-travail-en-ille-et-vilaine>

« Avant-projet de loi d'orientation des mobilités » _ CESE (11/2018)

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_29_loi_mobilite.pdf

Mon autre bureau _ Pays de Redon _ Un label pour des espaces de travail partagés, connectés, animés

http://periurbain.cget.gouv.fr/sites/default/files/14.01.2016-4%20pages_0.pdf

Espaces de travail partagé(s) en Pays de Redon - Bretagne Sud _ Retour sur la méthode

http://www.medefi.fr/iso_album/livret_methodo_medefi-light.pdf

Guide de sensibilisation aux espaces de travail partagés _ Opportunités et potentiels pour le Pays de Brest (octobre 2015)

<http://www.pays-de-brest.fr/economie-et-emploi/actualites/163-guide-des-espaces-de-travail-partages>

« Guide à usage des collectivités locales _ Télécentres et tiers-lieux » _ Caisse des dépôts (janvier 2015)

<https://www.caissedesdepots.fr/telecentres-tiers-lieux-un-guide-pour-les-collectivites-locales>

Tiers lieux et nouveaux modes d'innovation : Le cas des entrepreneurs de ville petite et moyenne

https://www.mshb.fr/projets_mshb/intimide/2258/

Note rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme _ Ile de France N°755 (septembre 2017)

https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1399/NR_755_web.pdf

Revue ANACT « Mieux travailler à l'ère du numérique : définir les enjeux et soutenir l'action »

<https://www.anact.fr/mieux-travailler-lere-du-numerique-definir-les-enjeux-et-soutenir-laction-0>

Publication ARACT Normandie _ « Intégrer la qualité de vie au travail dans le développement de mon tiers-lieu Normandie » (février 2018)

<http://www.normandie.aract.fr/ressources-16/documentation-et-outils-17/laract-normandie-sengage-aupres-de-la-region-pour-promouvoir-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-les-%22tiers-lieux-normandie%22-468.html>

Publication CGET _ « Le télétravail : des avantages pour les entreprises, les travailleurs et les territoires. » (2015)

<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-10-cget-12-2015.pdf>

Arrêté du 4 juillet 2018 définissant la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037161874&dateTexte=&categorieLien=id>

« Bretagne Très haut débit. Tous concernés, tous acteurs ». Schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire breton. Conférence numérique 2011.

https://www.megalisbretagne.org/upload/docs/application/pdf/2014-12/bthd_scoran_2011.pdf

« Coworking : réenchanter le travail, vers la collaboration créatrice », Geneviève Morand _ Jouvence Editions (2016)



Questionnaire Tiers-lieux de travail

Q1. La réponse au questionnaire est assurée par :

NOM : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Fonctions dans la structure Cliquez ici pour taper du texte.

1/ La structure

Caractéristiques de la structure

❖ Identité de la structure

Q2. Nom de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.

Q3. Adresse de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.

Q4. Nature juridique de la structure :

1 Association,

2 Entreprise privée,

3 Autre, précisez Cliquez ici pour taper du texte.

Q5. Date de création (mois/année): Cliquez ici pour taper du texte.

Q6. Type d'espace (*plusieurs réponses possibles*) :

1 Bureau(x) minutes(s)

2 Télé centre

3 Espace de coworking

4 Cantine numérique

5 Autre

❖ Situation géographique et environnement

Q7. Votre structure est-elle située :

1 en centre-ville

2 en périphérie urbaine

3 en centre bourg

4 en milieu rural

DIRECCTE Bretagne _ Immeuble "Le Newton" - 3 bis avenue de Belle Fontaine - CS 71714- 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 07 2

Q8. La structure se situe :

- 1 A proximité du réseau ferroviaire 1.1 oui 1.2 non
1.11 Si oui, précisez à quelle distance de la gare : Cliquez ici pour taper du texte.
- 2 A proximité du réseau bus 2.1 oui 2.2 non
2.11 Si oui, précisez à quelle distance de l'arrêt : Cliquez ici pour taper du texte.
- 3 A proximité de grands axes routiers 3.1 oui 3.2 non
3.11 Si oui, précisez à quelle distance de la route nationale, ou 2x2 voies : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ Financement de la structure

Q9. Pour la création de votre structure, avez-vous bénéficié de financements :

- 1 publics 2 privés 3 les deux

Si vous avez perçu des financements publics. Quelle part de financement provient de ?

- 1.1 Fonds européens, précisez Cliquez ici pour taper du texte.
- 1.2 Etat, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.
- 1.3 Collectivités locales (Conseil régional, communes, intercommunalité,...),
précisez : Cliquez ici pour taper du texte.
- 1.4 Autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Q10. Votre structure bénéficie-t-elle actuellement d'un soutien financier pérenne :

- 1 Oui 2 Non

Si oui, quel type de financement ?

- 1.1 publics 1.2 privés 1.3 les deux

❖ Relations avec d'autres tiers-lieux

Q11. Votre structure fait-elle partie d'un réseau de coworking (type Regus, La Cordée...)

- 1 Oui, précisez Cliquez ici pour taper du texte. 2 Non

Q12. Votre structure entretient-elle des relations avec les autres tiers-lieux ?

- 1 Oui 2 Non

Si oui, les relations se font elles au niveau :

- 1.1 de la commune 1.2 de l'intercommunalité 1.3 du département
1.4 de la région 1.5 autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ Questions relatives aux locaux (équipements et prestations)

Q13. Le tiers-lieu est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

- 1 oui 2 non

➤ Aménagement des locaux

Q14. Quelle est la surface totale de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.

Q15. Nombre total de postes de travail : Cliquez ici pour taper du texte.

Q16. Eléments concernant les espaces travail et espaces de vie :

- Parmi les espaces de travail suivants, veuillez cocher ceux dont dispose votre structure :

1 Bureaux fermés 2 Open space 3 Salles de conférence 4 Salles de formation

1 si vous disposez de bureaux fermés 1.1 nombre de bureaux : Cliquez ici pour taper du texte.

1.2 Surface(s) (ex : 9 m² et 20m²) : Cliquez ici pour taper du texte.

2 si vous disposez d'open space 2.1 nombre de salles « open-space » : Cliquez ici pour taper du texte.

2.2 surface : Cliquez ici pour taper du texte. 2.3 Nombre de postes de travail « open space » : Cliquez ici pour taper du texte.

3 si vous disposez de salles de conférence

3.1 nombre de salles : Cliquez ici pour taper du texte.

3.2 capacité : Cliquez ici pour taper du texte.

4 si vous disposez de salles de formation

4.1 nombre de salles : Cliquez ici pour taper du texte.

4.2 capacité : Cliquez ici pour taper du texte.

- L'aménagement prévoit il ces espaces de vie :

5 Salles de repos

6 Espace cuisine (frigo, table de cuisson...)

7 Espace cafétéria (cafetière, bouilloire)

➤ Equipements :

Q17. Votre structure est équipée de :

1 connexion Internet 2 connexion Internet à haut débit

3 réseau wifi 4 réseau filaire 5 autres, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Q18. Votre structure met-elle à disposition des utilisateurs les équipements suivants :

1 ordinateurs 2 lignes téléphoniques 3 imprimantes

Q19. Quelles sont les possibilités de rangement dont l'utilisateur peut disposer ?

1 box de stockage 2 placards fermés 3 étagères 4 casiers fermés

Q20. Ces prestations de rangement sont accessibles :

1 à titre gratuit 2 payantes

Q21. L'utilisateur peut-il disposer d'une domiciliation d'entreprise ?

1 oui 2 non

Q22. La gestion du courrier est-elle assurée : 1 oui 2 non

➤ Informations pratiques :

✂ Accès et ouverture :

Q23. La structure est-elle ouverte 7 jours sur 7 1 oui 2 non

Si oui, l'utilisateur peut-il accéder en accès libre 1.1 oui 1.2 non

De quel moyen d'accès dispose-t-il ? 3 badge 4 code 5 autre

DIRECCTE Bretagne _ Immeuble "le Newton" - 3 bis avenue de Belle Fontaine - CS 71714- 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 07 4

Dans la négative, veuillez cocher les jours d'ouverture de la structure :
6 lundi 7 mardi 8 mercredi 9 jeudi 10 vendredi 11 samedi 12 dimanche

Q24. Veuillez indiquer les horaires d'ouverture :

1 de Cliquez ici pour taper du texte. 2 à Cliquez ici pour taper du texte.

La structure ferme-t-elle sur la pause méridienne : 3 oui 4 non

✂ Les formules de location

Q25. Les formules de location sont proposées :

1 à l'heure 2 à la ½ journée 3 à la journée
4 à la semaine 5 au mois 6 autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Q26. L'utilisateur doit-il avoir un statut d'adhérent ?

1 oui 2 non

1.1 Si oui, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Q27. Un abonnement peut-il être souscrit : 1 oui 2 non

1.1 Si oui, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Q28. Le coût des formules de location pour un poste de travail est de :

1 location à l'heure : Cliquez ici pour taper du texte. 2 location pour la ½ journée : Cliquez ici pour taper du texte.
3 location pour la journée : Cliquez ici pour taper du texte. 4 location pour la semaine : Cliquez ici pour taper du texte.
5 location mensuelle : Cliquez ici pour taper du texte.

Q29. Si votre structure est équipée de salle de réunion, quel est le prix de location ?

Cliquez ici pour taper du texte.

❖ Organisation événementielle

Q30. Votre structure organise-t-elle des événements réunissant les utilisateurs et/ou les acteurs locaux ?

1 oui 2 non

Si oui, les participants à ces événements sont :

1.1 des utilisateurs de la structure 1.2 des acteurs locaux 1.3 les 2

1.4 autres, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Si oui, lesquels : 1.5 conférences, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

1.6 séminaires, précisez Cliquez ici pour taper du texte.

1.7 autres, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ Effectifs de la structure

Q31. A la date du questionnaire, votre structure emploie :

1 0 salarié 2 1 salarié 3 2 à 5 salariés 4 > 5 salariés

5 des personnes ressources bénévoles, précisez Cliquez ici pour taper du texte.

DIRECCTE Bretagne _ Immeuble "le Newton" - 3 bis avenue de Belle Fontaine - CS 71714- 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 07 5

Q32. Les salariés de votre structure sont en :

- 1 CDD 2 CDI 3 alternance 4 autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ **Perspectives économiques de la structure**

Q33. Avez-vous pour votre structure un/des projets de développement d'activités actuelles ou nouvelles (*élargissement de l'offre de prestations, ouverture d'un nouvel espace de coworking, ...*)?

- 1 oui 2 non

1.1 Si oui, sur quel volet ? Cliquez ici pour taper du texte.

1.2 Si oui, à quelle échéance s'inscrit/s'inscrivent votre/vos projets ?

- 1.21 dans l'année à venir 1.22 à deux-trois ans 1.23 à plus long terme

1.3 Si oui, ces activités seraient-elles :

- 1.31 Pérennes 1.32 Ponctuelles

1.4 Veuillez préciser la nature de ces activités (ouverture d'antenne,...) : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ **Perspectives d'évolution organisationnelle**

Q34. 1 Envisagez-vous des recrutements en 2018 :

1.1 Oui, précisez la/les fonctions : Cliquez ici pour taper du texte.

2.1 Non

de permanents ?

1.11 Oui 1.21 Non

de non-permanents ?

1.12 Oui 1.22 Non

- 2 une évolution ou une réorganisation des fonctions de vos permanents ?

2.1 Oui, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

2.2 Non

- 3 un développement partenarial ?

3.1 Oui, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

3.2 Non

2/ Les utilisateurs

A/ Questions relatives aux utilisateurs individuels

Les réponses aux questions suivantes sont attendues à la date du questionnaire.

Q35. Quel est le nombre d'utilisateurs réguliers de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ **Secteurs d'activité**

Q36. Quels sont les secteurs d'activité de vos utilisateurs ?

1 Agriculture, sylviculture et pêche

2 Industrie manufacturière, industrie extractives, autres :

DIRECTE Bretagne _ Immeuble "le Newton" - 3 bis avenue de Belle Fontaine - CS 71714- 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 07 6

- 3 Construction :
- 4 Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration :
- 5 Information et communication :
- 6 Activités financières et d'assurance :
- 7 Activités immobilières :
- 8 Activités spécialisés, scientifiques et techniques :
- 9 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale :
- 10 Autres activités de services, précisez:
- 11 Pas connaissance des secteurs d'activité

❖ **Catégories socio-professionnelle**

Q37. De quelle catégorie socio-professionnelle relèvent les utilisateurs ?

- 1 Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 2 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 3 Professions intermédiaires
- 4 Employés
- 5 Ouvriers
- 6 Autres, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

❖ **Éléments sur âge et sexe des utilisateurs**

Q38. Pouvez-vous indiquer le nombre de personnes fréquentant la structure selon les tranches d'âge suivantes :

- 1^ª moins de 25 ans : Cliquez ici pour taper du texte.
- 2^ª de 26 à 35 ans : Cliquez ici pour taper du texte.
- 3^ª de 36 à 45 ans : Cliquez ici pour taper du texte.
- 4^ª de 46 à 60 ans : Cliquez ici pour taper du texte.
- 5^ª de plus de 60 ans : Cliquez ici pour taper du texte.

Q39. Pouvez-vous indiquer le nombre de personnes fréquentant la structure selon le sexe :

- 1^ª Hommes Cliquez ici pour taper du texte.
- 2^ª Femmes Cliquez ici pour taper du texte.

❖ **Éléments sur les communes de résidence des utilisateurs**

Q40. Les utilisateurs de la structure résident-ils :

- 1 sur la commune du tiers-lieu
- 2 sur une commune limitrophe
- 3 sur le département
- 4 autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

Q41. Taux de fréquentation

- 1^ª Nombre moyen d'utilisateurs par jour Cliquez ici pour taper du texte.
- 2^ª Nombre moyen d'utilisateurs par mois Cliquez ici pour taper du texte.

B/ Questions relatives aux entreprises clientes

Q42. Parmi les utilisateurs, comptez-vous des entreprises contractantes pour leurs salariés ?

- 1 oui
- 2 non
- 3 Si oui, pouvez-vous en citer ? Cliquez ici pour taper du texte.

Q43. Combien d'entreprises font appel à votre structure dans ce cadre : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Q44. Pouvez-vous préciser les communes ou régions d'implantation des sièges de ces entreprises ? [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Q45. Date de complétude du questionnaire : [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

Enfin, vous pouvez ici nous faire part de vos précisions et commentaires sur des aspects que vous jugez importants et que nous n'aurions pas abordés dans ce questionnaire :

[Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Nous vous remercions pour votre participation.

DIRECCTE Bretagne _ Immeuble "le Newton" - 3 bis avenue de Belle Fontaine – CS 71714- 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 07 7

Questionnaire utilisateur

Tiers-lieu faisant l'objet de l'enquête : (veuillez indiquer le nom du tiers-lieu)

Intitulé	Réponses	Remarques
1_ Quel est votre statut professionnel ?	<input type="checkbox"/> Salarié d'une entreprise (aller à question 1a) <input type="checkbox"/> Indépendant/Entreprise individuelle <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise (au moins 2 salariés) <input type="checkbox"/> En création d'entreprise <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> Bénévole (association) <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Plusieurs réponses possibles
1a_ Si vous êtes salarié : quelle est votre catégorie socio-professionnelle	<input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire/Technicien <input type="checkbox"/> Ouvrier <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	
2_ A quel secteur professionnel pouvez-vous vous rattacher ?	<input type="checkbox"/> Développement web, informatique, numérique <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Finances, droit, management <input type="checkbox"/> Arts, graphisme, spectacles et activités récréatives <input type="checkbox"/> Construction, architecture, BTP, immobilier <input type="checkbox"/> Santé, bien-être, action sociale <input type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Activités d'ingénierie scientifiques et techniques <input type="checkbox"/> Administration publique <input type="checkbox"/> Associatif <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	

3 _ Où se situe votre lieu de travail principal ?	<input type="checkbox"/> sur la commune du tiers-lieu <input type="checkbox"/> sur le département <input type="checkbox"/> sur une commune limitrophe <input type="checkbox"/> autre, précisez :	
4 _ Quel est le lieu principal de votre activité professionnelle ?	<input type="checkbox"/> un poste de travail dans les locaux de votre employeur <input type="checkbox"/> un local que vous louez ou avez acheté <input type="checkbox"/> en extérieur ou en itinérance (chantier, service à domicile, porte à porte, ...) <input type="checkbox"/> un espace de travail partagé (télécentre, coworking, fablab...) <input type="checkbox"/> votre domicile	
5 _ Quel est votre mode d'utilisation de ce tiers-lieu ?	<input type="checkbox"/> à l'heure <input type="checkbox"/> à la semaine <input type="checkbox"/> à la ½ journée <input type="checkbox"/> au mois <input type="checkbox"/> à la journée	
6 _ A quelle fréquence travaillez-vous dans un tiers-lieu ?	<input type="checkbox"/> moins d'une fois par mois <input type="checkbox"/> une fois par semaine <input type="checkbox"/> tous les jours ou presque <input type="checkbox"/> environ une fois par mois <input type="checkbox"/> plusieurs fois par semaine	
7 _ Etes- vous utilisateurs de plusieurs tiers-lieux ?	<input type="checkbox"/> sur l'ensemble du niveau national <input type="checkbox"/> sur la région <input type="checkbox"/> sur le département <input type="checkbox"/> sur la commune <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plusieurs réponses possibles
8 _ Quels sont les avantages d'un tel espace ?	<input type="checkbox"/> développer votre réseau et les collaborations professionnelles <input type="checkbox"/> limiter l'isolement et trouver un espace de convivialité <input type="checkbox"/> dissocier votre lieu de travail de votre domicile <input type="checkbox"/> avoir un lieu pour accueillir vos clients <input type="checkbox"/> réduire vos frais de fonctionnement <input type="checkbox"/> réduire vos déplacements liés au travail <input type="checkbox"/> pour des raisons d'ordre environnemental <input type="checkbox"/> pour concilier vie professionnelle et vie personnelle <input type="checkbox"/> à la demande de votre entreprise <input type="checkbox"/> Autre avantage, précisez :	Plusieurs réponses possibles

<p>9_ Quels services attendez-vous en priorité dans ces espaces ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> reprographie et diffusion (imprimante, copieur, vidéo-projecteur ...) <input type="checkbox"/> connexion Internet Haut Débit <input type="checkbox"/> visio-conférence <input type="checkbox"/> accès autonome à l'espace (badge personnel ou digicode) <input type="checkbox"/> domiciliation d'entreprise <input type="checkbox"/> ateliers, formations et animation de réseau professionnel <input type="checkbox"/> services et espace de restauration à proximité <input type="checkbox"/> animations culturelles et de loisirs <input type="checkbox"/> autres, précisez : 	<p>Plusieurs réponses possibles</p>
<p>10_ Quels sont pour vous les critères d'accessibilité les plus importants pour vous rendre dans un tel espace ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un emplacement de stationnement voiture <input type="checkbox"/> une desserte cyclable et un emplacement vélo <input type="checkbox"/> la desserte par un arrêt de transport collectif (bus, car, métro) <input type="checkbox"/> une gare ferroviaire 	<p>Plusieurs réponses possibles</p>
<p>11_ Quel est selon vous l'environnement idéal pour l'implantation d'un tiers-lieu ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans un centre bourg <input type="checkbox"/> dans une zone d'activité/zone industrielle <input type="checkbox"/> dans un environnement naturel, un espace rural <input type="checkbox"/> en centre-ville <input type="checkbox"/> peu importe 	<p>Une seule réponse possible</p>
<p>12_ Quels aménagements attendez-vous ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> bureau individuel fermé <input type="checkbox"/> bureaux collectifs fermés <input type="checkbox"/> espace de travail ouvert (« open space ») <input type="checkbox"/> salle de réunion ou d'accueil pour les clients <input type="checkbox"/> espace de confidentialité pour téléphoner <input type="checkbox"/> espace détente/ coin cuisine <input type="checkbox"/> jardin, espace extérieur <input type="checkbox"/> espace de rangement privatif <input type="checkbox"/> autre, précisez : 	<p>Plusieurs réponses possibles</p>
<p>13_ Quel temps de trajet consacrez-vous pour vous rendre sur cet espace ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> moins de 5 mn <input type="checkbox"/> de 5 à 10 mn <input type="checkbox"/> de 10 à 20 mn <input type="checkbox"/> plus de 20 mn 	
<p>14_ Pouvez-vous préciser si vous êtes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un homme <input type="checkbox"/> une femme 	

15 _ Pouvez-vous indiquer votre tranche d'âge	<input type="checkbox"/> moins de 25 ans <input type="checkbox"/> de 26 à 35 ans <input type="checkbox"/> de 36 à 45 ans <input type="checkbox"/> de 46 à 60 ans <input type="checkbox"/> plus de 60 ans
16 _ Si vous acceptez d'être recontacté pour quelques questions complémentaires, merci de nous laisser vos coordonnées	Votre numéro de téléphone ou votre adresse mail : <i>Réponse libre</i>

Cet espace est réservé à vos remarques/observations :

Nous vous remercions pour votre participation.

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme de travail du Services Etudes Statistiques et Evaluation de la DIRECCTE Bretagne.

La DIRECCTE Bretagne remercie les services de l'Etat, les organismes et les partenaires qui ont pris part à la réalisation de cette étude :

- Services de l'Etat : le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.*
- Organismes publics : l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, l'Agence d'attractivité et de développement de Redon.*
- Partenaires institutionnels : l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan.*
- L'ensemble des gestionnaires et utilisateurs des espaces de coworking et tiers-lieux de travail partagé ayant répondu favorablement à ses sollicitations et participé à enrichir son contenu.*

